

EVIDENCE

OTTAWA, Thursday, November 30, 2023

The Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources met with videoconference this day at 9:15 [ET] to consider Bill S-14, An Act to amend the Canada National Parks Act, the Canada National Marine Conservation Areas Act, the Rouge National Urban Park Act and the National Parks of Canada Fishing Regulations.

Senator Josée Verner (*Deputy Chair*) in the chair.

[*Translation*]

The Deputy Chair: My name is Josée Verner, I am a senator from Quebec and deputy chair of this committee. Today, we are conducting a meeting of the Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources.

[*English*]

I would like to begin with a reminder. Before asking and answering questions, I would like to ask members and the witnesses in the room to please refrain from leaning in too close to the microphone or remove your earpiece when doing so. This will avoid any sound feedback that could negatively impact the committee staff in the room. I will now ask my fellow committee members to introduce themselves.

Senator D. Patterson: Dennis Patterson, senator for Nunavut.

Senator White: Good morning. Judy White, senator from Newfoundland and Labrador.

[*Translation*]

Senator Miville-Dechêne: Julie Miville-Dechêne from Quebec.

[*English*]

Senator McCallum: Mary Jane McCallum from the Barren Lands First Nation in Manitoba.

[*Translation*]

Senator Massicotte: Paul Massicotte from Quebec.

[*English*]

Senator MacDonald: Michael MacDonald, Nova Scotia.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le jeudi 30 novembre 2023

Le Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles se réunit aujourd'hui, à 9 h 15 (HE), avec vidéoconférence, pour étudier le projet de loi S-14, Loi modifiant la Loi sur les parcs nationaux du Canada, la Loi sur les aires marines nationales de conservation du Canada, la Loi sur le parc urbain national de la Rouge et le Règlement sur la pêche dans les parcs nationaux du Canada.

La sénatrice Josée Verner (*vice-présidente*) occupe le fauteuil.

[*Français*]

La vice-présidente : Je m'appelle Josée Verner, je suis une sénatrice du Québec et je suis vice-présidente du comité. Aujourd'hui, nous tenons une séance du Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles.

[*Traduction*]

J'aimerais commencer par un petit rappel. Je demanderais aux membres et aux témoins présents dans la salle de s'abstenir de se pencher trop près du microphone lorsqu'ils prennent la parole ou de retirer leur oreillette lorsqu'ils le font. Cela permettra d'éviter tout retour sonore qui pourrait avoir un impact négatif sur le personnel du comité dans la salle. Je vais maintenant demander à mes collègues de se présenter.

Le sénateur D. Patterson : Dennis Patterson, sénateur du Nunavut.

La sénatrice White : Bonjour. Judy White, sénatrice de Terre-Neuve-et-Labrador.

[*Français*]

La sénatrice Miville-Dechêne : Julie Miville-Dechêne, du Québec.

[*Traduction*]

La sénatrice McCallum : Mary Jane McCallum, de la Première Nation de Barren Lands au Manitoba.

[*Français*]

Le sénateur Massicotte : Paul Massicotte, du Québec.

[*Traduction*]

Le sénateur MacDonald : Michael MacDonald, de la Nouvelle-Écosse.

Senator Wells: David Wells, Newfoundland and Labrador.

Senator Arnot: David Arnot, Saskatchewan.

The Deputy Chair: I wish to welcome all of you and the viewers across the country who are watching our proceedings.

[Translation]

Today, the committee is continuing its examination of Bill S-14, An Act to amend the Canada National Parks Act, the Canada National Marine Conservation Areas Act, the Rouge National Urban Park Act and the National Parks of Canada Fishing Regulations (Protecting Canada's National Wonders Act).

For our first panel, we welcome by videoconference: Loretta Michelin, Chairperson, Nunatsiavut, Parks Canada Cooperative Management Board for the Akami-Uapishk^u-KakKasuak-Mealy Mountains, and Miles Anderson, rancher local to the Grasslands National Park and members of Canada's Nature Advisory Committee.

[English]

From the Canadian Parks and Wilderness Society, we welcome Sandra Schwartz, National Executive Director, and Alison Woodley, Senior Strategic Advisor.

Welcome and thank you for being with us. Five minutes is reserved for your opening remarks. Loretta Michelin, the floor is yours, followed by Miles Anderson and Sandra Schwartz.

Loretta Michelin, Chairperson, Nunatsiavut, Parks Canada Cooperative Management Board for the Akami-Uapishk^u-KakKasuak-Mealy Mountains National Park Reserve, as an individual: Thank you for the opportunity to appear before this committee to discuss Bill S-14, protecting Canada's natural wonders act.

My name is Loretta Michelin, and I am the Chair of the Inuit Cooperative Management Board for the Mealy Mountain National Park Reserve. The creation of the Cooperative Management Board, or CMB, was a requirement of the Labrador Inuit Park Impacts and Benefits Agreement, or PIBA, signed in 2020 between Parks Canada and the Nunatsiavut Government.

The CMB consists of five members: two appointed by Parks Canada and two appointed by the Nunatsiavut Government. The chair is independent and appointed jointly by the Nunatsiavut Government and Parks Canada. The CMB is required under the PIBA to act impartially and in the public interest. When performing its duties, it shall not act as a representative of the

Le sénateur Wells : David Wells, de Terre-Neuve-et-Labrador.

Le sénateur Arnot : David Arnot, de la Saskatchewan.

La vice-présidente : Je souhaite à tous la bienvenue, ainsi qu'à tous les téléspectateurs de partout au pays qui regardent nos délibérations.

[Français]

Aujourd'hui, le comité poursuit son examen du projet de loi S-14, Loi modifiant la Loi sur les parcs nationaux du Canada, la Loi sur les aires marines nationales de conservation du Canada, la Loi sur le parc urbain national de la Rouge et le Règlement sur la pêche dans les parcs nationaux du Canada (Loi visant à protéger les merveilles naturelles du Canada).

Pour notre premier panel, nous accueillons par vidéoconférence : Mme Loretta Michelin, présidente du Conseil de gestion coopérative Nunatsiavut de Parcs Canada pour la réserve du parc national Akami-Uapishk^u-KakKasuak-Monts Mealy, et M. Miles Anderson, éleveur local du parc national des Prairies et membre du Comité consultatif sur la nature du Canada.

[Traduction]

De la Société pour la nature et les parcs du Canada, nous accueillons Sandra Schwartz, directrice générale nationale, et Alison Woodley, conseillère stratégique principale.

Je vous souhaite la bienvenue et je vous remercie de votre présence. Cinq minutes sont réservées à vos remarques préliminaires. Loretta Michelin, la parole est à vous, et ensuite, ce sera au tour de Miles Anderson puis de Sandra Schwartz.

Loretta Michelin, présidente, Conseil de gestion coopérative Nunatsiavut de Parcs Canada pour la réserve de parc national Akami-Uapishk^u-KakKasuak-Monts Mealy, à titre personnel : Je vous remercie de me donner l'occasion de comparaître devant le comité pour discuter du projet de loi S-14, Loi visant à protéger les merveilles naturelles du Canada.

Je m'appelle Loretta Michelin et je suis la présidente du Conseil de gestion coopérative, le CGC, pour la réserve de parc national des Monts-Mealy. La création du Conseil de gestion coopérative était l'une des exigences figurant dans l'Entente sur les répercussions et les avantages pour les Inuits du Labrador, l'ERA, signée en 2020 entre Parcs Canada et le gouvernement du Nunatsiavut.

Le CGC est composé de cinq membres. Deux membres sont nommés par Parcs Canada et deux autres membres sont nommés par le gouvernement du Nunatsiavut. Le président est indépendant et il est nommé conjointement par le gouvernement du Nunatsiavut et Parcs Canada. Aux termes de l'ERA, le CGC doit agir de façon impartiale et dans l'intérêt du public. Dans

body that appointed the members. The public interest includes the interest of Inuit.

The board is required to meet a minimum of twice a year and may provide advice to Parks Canada, the Nunatsiavut Government or other relevant entities on all matters related to the management of the national park reserve and any other matters for which its advice is requested. This includes such things as operational priorities, management planning, development plans and economic opportunities for Inuit. It also includes protection and safekeeping of cultural resources, environmental assessments for developments or undertakings and traditional land use in the park reserve.

Under the Inuit PIBA, Parks Canada has an obligation to recommend to Parliament that the Canada National Parks Act be amended so as to apply to the national park reserve.

The PIBA also allows for a beneficiary of the Labrador Inuit Land Claims Agreement to exercise his or her harvesting rights under the final agreement in the area of the national park reserve within the Labrador Inuit Settlement Area. For all other areas of the reserve, Inuit shall be deemed for all purposes to be traditional land users under the federal-provincial memorandum of agreement. Under this agreement, traditional activities include such activities as fishing, berry picking, hunting, trapping, cutting wood for personal use and camping. Also included are transporting and using firearms and ammunition for personal safety, hunting and trapping.

Our board supports Bill S-14, allowing the reserve to fall under the Canada National Parks Act. This would allow for the lands to receive the full protection of the Canada National Parks Act. As well, it would allow for a standardized regulatory regime in the reserve. This would help with such things as protecting the endangered woodland caribou herd found in the Mealy Mountains.

The Labrador Inuit already have a good and productive working relationship with Parks Canada given their experience in the Torngat Mountains National Park. We very much would like to continue this collaboration in the Mealy Mountain Park Reserve. Thank you.

Miles Anderson, Rancher local to Grasslands National Park and member of Canada's Nature Advisory Committee, as an individual: Good morning, senators.

As a family, we have been managing land in the area of Grasslands National Park for about a century. It has never been easy, but from generation to generation we've found a system that allows us to make a living while not completely upsetting

l'exercice de ses fonctions, il ne doit pas agir à titre de représentant des entités qui ont nommé les membres. L'intérêt public comprend l'intérêt des Inuits.

Le CGC est tenu de se réunir au moins deux fois par année et il peut conseiller Parcs Canada, le gouvernement du Nunatsiavut et d'autres entités pertinentes sur toute question concernant la gestion de la réserve de parc national et d'autres questions sur lesquelles il est appelé à donner des conseils. Il peut s'agir notamment des priorités opérationnelles, de la planification de la gestion, des plans de développement et des débouchés économiques pour les Inuits. Il peut s'agir aussi de la protection et de la garde des ressources culturelles, des évaluations environnementales dans le cadre de projets de développement et de l'utilisation traditionnelle des terres dans la réserve de parc.

Aux termes de l'ERA, Parcs Canada a l'obligation de recommander au Parlement que la Loi sur les parcs nationaux du Canada soit modifiée afin qu'elle s'applique à la réserve de parc national.

L'ERA permet également qu'un bénéficiaire de l'Accord sur les revendications territoriales des Inuits du Labrador exerce ses droits de récolte aux termes de l'accord final dans la zone de la réserve de parc national visée par l'entente avec les Inuits du Labrador. Dans les autres zones de la réserve, les Inuits sont réputés à toutes fins être des utilisateurs traditionnels des terres d'après le protocole d'entente fédéral-provincial. Aux termes de ce protocole, les activités traditionnelles comprennent la pêche, la cueillette de petits fruits, la chasse, la trappe, la coupe du bois pour utilisation personnelle et le camping. Il y a aussi le transport et l'utilisation d'armes à feu et de munitions pour la sécurité personnelle, la chasse et la trappe.

Le CGC appuie le projet de loi S-14, qui permettra que la Loi sur les parcs nationaux du Canada s'applique à la réserve de parc national. Cela fera en sorte que les terres seront entièrement protégées aux termes de cette loi et donnera lieu à un régime de réglementation uniformisé. Ceci contribuera à protéger le troupeau menacé de caribous des bois des Monts-Mealy.

Les Inuits du Labrador jouissent déjà d'une bonne relation de travail avec Parcs Canada compte tenu de leur expérience concernant le parc national des Monts-Torngat. Nous aimerions grandement poursuivre cette collaboration en ce qui a trait à la réserve de parc des Monts-Mealy. Merci.

Miles Anderson, éleveur local du parc national des Prairies et membre du Comité consultatif sur la nature du Canada, à titre personnel : Bonjour, sénateurs et sénatrices.

Cela fait environ un siècle que ma famille gère les terres qui se trouvent dans la région du parc national des Prairies. Ce travail n'a jamais été facile, mais d'une génération à l'autre, nous avons trouvé un système qui nous permet de gagner notre vie sans

the natural processes that give the prairie its resilience. We do this by raising cattle. Non-naive livestock helps.

The transformation of the prairie to other uses has been a constant wave of government programs. This has been the practice of governments until about 1980. Not all people used them, leaving areas that are somewhat left intact. Two of these areas are the east and west blocks of what is now known as Grasslands National Park.

Government attitudes are changing. There is now some respect for what we do as land managers. I will spare you the details of how this relationship was fostered, but there is no better feeling than having the academic research to show that anecdotal knowledge is right. "Rock Creek University" is what our family calls this school of hard knocks, which is like anecdotal knowledge.

I support this bill because land tenure is and always will be an issue. This bill puts the land in place that the willing seller wanted at the time of sale. The land probably will be part of a Key Biodiversity Area, KBA, and will become part of protecting the core of the Central Grasslands Roadmap, a Canada, U.S. and Mexico initiative to help songbirds in their habitats along their migration routes.

Our ranch and Grasslands National Park have a collaborative agreement for cattle grazing on parklands. This enables the park to meet the habitat needs of sage grouse as required by the Species at Risk Act.

The prairie is much more than just grass. We know so much and have so much to learn. When managing this land, we have decided to take small steps when changing things in case we are wrong. If in doubt, we stay the course. What is learned about these processes can be expanded over a much larger area, thus expanding the core without more land acquisition. Maybe someday the biodiversity fostered here will have value to others as well.

This land holds rich paleontological resources to be identified and included in the fossil records of Canada and the world. There are also archaeological sites that need to be recorded. As a result of lack of glaciation, everything is still fairly close to the surface, so you can see the process of what has happened in the life of the earth.

perturber complètement les processus naturels qui contribuent à la résilience des prairies. Nous élevons du bétail non naïf, ce qui aide.

Les programmes gouvernementaux ont toujours eu tendance à transformer l'utilisation des prairies. C'est ce qui s'est passé jusqu'à 1980 environ. Certaines zones n'ont pas été utilisées et sont donc demeurées intactes. Deux d'entre elles sont les blocs est et ouest du parc national des Prairies.

L'attitude des gouvernements est en train de changer. Ils ont maintenant un certain respect pour le travail que nous effectuons en tant que gestionnaires des terres. Je vais vous épargner les détails concernant ce qui a contribué à modifier la relation, mais je peux vous dire qu'il n'y a rien de plus satisfaisant que de voir des recherches universitaires confirmer les connaissances anecdotiques. Ma famille appelle l'« Université de Rock Creek » cette école où l'on apprend à la dure les connaissances anecdotiques.

J'appuie ce projet de loi parce que le régime foncier constitue et constituera toujours un enjeu. Le projet de loi met en place les terres que le vendeur consentait souhaitait au moment de la vente. Le territoire fera probablement partie d'une zone clé pour la biodiversité et sera au cœur de la Central Grasslands Roadmap, la feuille de route des prairies centrales, une initiative conjointe du Canada, des États-Unis et du Mexique pour protéger les oiseaux chanteurs dans leurs habitats le long de leurs routes migratoires.

Notre ferme d'élevage et le parc national des Prairies ont conclu une entente de collaboration sur le broutage du bétail sur les terres du parc. Cette entente permet au parc de répondre aux besoins des tétras des armoises sur le plan de l'habitat, comme l'exige la Loi sur les espèces en péril.

Les prairies sont beaucoup plus que simplement de l'herbe. Nos connaissances sont vastes, mais nous avons encore beaucoup à apprendre. Dans le cadre de la gestion de ce territoire, nous avons décidé d'employer la stratégie des petits pas en ce qui a trait aux changements, au cas où nous commettons une erreur. En cas de doute, nous maintenons le cap. Ce que nous apprenons peut être appliqué à une zone beaucoup plus grande, ce qui permet de prendre de l'expansion sans faire l'acquisition d'autres terres. Peut-être que la biodiversité que nous protégeons ici aura de la valeur ailleurs.

Ce territoire dispose de riches ressources paléontologiques à découvrir, qui font partie des fossiles du Canada et du monde. Il y a aussi des sites archéologiques dont il faut faire état. En raison de l'absence de glaciation, tout se trouve assez près de la surface, de sorte que nous pouvons observer l'évolution de la vie sur terre.

The protection that this act provides should bind the park management to care for these resources. This landscape is pretty much clear of development. We don't need much to do what we do as ranchers. Money is usually limited, so not much happens. The government has a lot of money and can build a lot in a short time. This can be good, but not always. My experience is that they hear but don't listen, and we are just locals and we don't understand the needs of Canada. We are proud of our little piece of paradise, but now it includes everyone.

Local people who enjoy these places are getting used to the new rules. As the generation before me dies, no one will remember what that used to be. Will that then become part of the archaeological records?

Thank you.

The Deputy Chair: Ms. Schwartz, you have the floor.

[*Translation*]

Sandra Schwartz, National Executive Director, Canadian Parks and Wildlife Society: Hello, senators. Thank you for inviting me and for this opportunity to speak to you today about Bill S-14.

[*English*]

I'm the National Executive Director of the Canadian Parks and Wilderness Society, or CPAWS. We're a not-for-profit organization not associated with Parks Canada. A lot of people think we are associated; we are not. I am joined this morning by my colleague Alison Woodley, Senior Strategic Advisor at our national office.

I'd like to start by acknowledging that we are gathered on unceded and unsurrendered territories of the Algonquin Anishinaabeg. I do wish to express my appreciation for their stewardship of this land for millennia.

I am here today to speak in support of Bill S-14. This legislation holds the power to protect and preserve critical landscapes and seascapes needed for us and the species with whom we share this earth to thrive. That's the purpose of our organization.

We aim to ensure the long-term conservation of these ecosystems, foster a deeper sense of stewardship and promote the connection between people and nature. By advocating for strong area-based conservation measures and by engaging in collaborative partnerships with Indigenous communities, stakeholders and governments, CPAWS strives to create a

La protection que prévoit cette mesure législative obligera le parc à s'occuper de ces ressources. Ce territoire est pratiquement exempt de développement. Nous n'avons pas besoin de grand-chose pour effectuer notre travail en tant qu'éleveurs. Le financement est habituellement restreint, alors il n'y a pas grand-chose qui se fait. Le gouvernement dispose de beaucoup d'argent et il peut construire bien des choses en peu de temps. Cela peut se révéler une bonne chose, mais pas dans tous les cas. Selon mon expérience, le gouvernement nous entend, mais il ne nous écoute pas. Il pense que nous, les gens locaux, ne comprenons pas les besoins du Canada. Nous sommes fiers de notre petit coin de paradis, mais il inclut maintenant tout le monde.

La population locale qui profite de ce territoire s'habitue aux nouvelles règles. Lorsque tous les membres de la génération précédente nous auront quittés, personne ne se souviendra comment était ce territoire auparavant. Ce territoire d'avant fera-t-il partie des vestiges archéologiques?

Merci.

La vice-présidente : Madame Schwartz, la parole est à vous.

[*Français*]

Sandra Schwartz, directrice générale nationale, Société pour la nature et les parcs du Canada : Bonjour, sénateurs et sénatrices. Je vous remercie de votre invitation et de me donner l'occasion de m'entretenir avec vous aujourd'hui au sujet du projet de loi S-14.

[*Traduction*]

Je suis la directrice générale nationale de la Société pour la nature et les parcs du Canada. Nous sommes un organisme sans but lucratif qui n'est pas associé à Parcs Canada. De nombreuses personnes pensent que nous le sommes, mais ce n'est pas le cas. Je suis accompagnée aujourd'hui par Alison Woodley, qui est conseillère stratégique principale à notre bureau national.

J'aimerais d'abord souligner que nous sommes réunis sur les territoires non cédés ni abandonnés de la nation algonquienne Anishinaabeg. Je tiens à dire que je leur suis reconnaissante pour leur gestion de ces territoires pendant des millénaires.

Je compare aujourd'hui pour exprimer mon soutien à l'égard du projet de loi S-14. Cette mesure législative a la capacité d'assurer la protection et la conservation de paysages terrestres et marins essentiels pour nous permettre, ainsi qu'aux espèces avec lesquelles nous partageons la planète, de prospérer. C'est la raison d'être de notre organisme.

Notre objectif est d'assurer la conservation à long terme des écosystèmes, de favoriser un fort sentiment de responsabilité et de promouvoir le rapprochement entre les gens et la nature. En préconisant des mesures énergiques de conservation par zone et en établissant des partenariats de collaboration avec les collectivités autochtones, les parties prenantes et les

sustainable future where a natural heritage thrives for generations to come.

Bill S-14 serves as a crucial step toward advancing conservation efforts by strengthening the long-term protection of our natural spaces. It provides legislative protections and clarity, enabling the establishment, expansion and effective management of national parks, national urban parks and national marine conservation areas.

Bill S-14 will establish in law two remarkable new protected areas in partnership with Indigenous communities, who have stewarded the lands and oceans since time immemorial. The establishment of these areas is the result of decades of discussions and negotiations. We would like to congratulate all of those involved in getting to this stage: Indigenous governments; Parks Canada officials, both past and present; provincial and territorial government officials; and other local communities.

We also welcome the formalization of eight national park expansions through this bill as well as the important step of recognizing in legislation the full name of Gwaii Haanas National Park Reserve, National Marine Conservation Area Reserve, and Haida Heritage Site.

First Nations, Métis and Inuit are leading the way in protecting lands and oceans in Canada, working to protect large areas of their traditional territories. Co-governments and co-management will be key to establishing new protected areas, including new national parks and new national marine conservation areas. It's critical that we also ensure that long-term funding is available to support these initiatives.

Conserving and restoring our natural spaces is crucial not only for their intrinsic value but also for their capacity to mitigate climate change. By protecting intact ecosystems and restoring degraded ones, we can enhance carbon sequestration and increase the resilience of our landscapes and sea escapes. The establishment of national parks, national marine conservation areas and other protected areas supports biodiversity and ecological resilience and fosters economic and social well-being.

Parks and other protected areas are significant socio-economic advantages. These protected areas create jobs, particularly in rural and remote areas. A study from 2019 by Parks Canada found that every dollar invested by the agency generated more than \$3 to Canada's GDP, that their programs supported almost 40,000 full-time equivalent jobs and that more than 40% of the

gouvernements, notre organisme s'emploiera à créer un avenir durable afin que les générations futures puissent bénéficier d'un patrimoine naturel florissant.

Le projet de loi S-14 constitue une étape cruciale pour faire progresser les efforts en matière de conservation, en renforçant la protection à long terme de nos milieux naturels. Il assure une protection et une clarté, en permettant la création, l'expansion et la gestion efficace de parcs nationaux, de parcs urbains nationaux et d'aires marines nationales de conservation.

Le projet de loi S-14 établit deux remarquables nouvelles aires protégées en partenariat avec les collectivités autochtones, qui assurent la gestion des terres et des océans depuis des temps immémoriaux. La création de ces aires protégées est le résultat de dizaines d'années de discussions et de négociations. Nous aimerions féliciter tous ceux qui y ont participé: des gouvernements autochtones, des représentants de Parcs Canada, actuels et antérieurs, des représentants des gouvernements provinciaux et territoriaux et des collectivités locales.

Nous nous réjouissons de l'officialisation de l'expansion de huit parcs nationaux grâce à ce projet de loi ainsi que de l'importante reconnaissance dans cette mesure législative du nom complet de la réserve de parc national, la réserve d'aire marine nationale de conservation et le site du patrimoine haïda Gwaii Haanas.

Les Premières Nations, les Métis et les Inuits sont des chefs de file en matière de protection des terres et des océans au Canada. Ils travaillent à protéger de grandes parties de leurs territoires traditionnels. La gouvernance et la gestion conjointes seront essentielles à l'établissement des nouvelles aires protégées, notamment les nouveaux parcs nationaux et les nouvelles aires marines nationales de conservation. Il est également essentiel d'assurer un financement à long terme pour soutenir ces initiatives.

Nous devons absolument conserver et restaurer nos milieux naturels non seulement en raison de leur valeur intrinsèque, mais aussi en raison de leur capacité à atténuer les changements climatiques. En protégeant des écosystèmes intacts et en restaurant ceux qui se sont détériorés, nous contribuerons à accroître la séquestration du carbone et la résilience de nos paysages terrestres et marins. La création de parcs nationaux, d'aires marines nationales de conservation et d'autres aires protégées soutient la biodiversité et la résilience écologique en plus de favoriser le bien-être économique et social.

Les parcs et d'autres aires protégées offrent des avantages socioéconomiques. Ils contribuent à créer des emplois, particulièrement dans les régions rurales et éloignées. Une étude menée en 2019 par Parcs Canada a révélé que chaque dollar investi par cette agence se traduit par une augmentation de 3 \$ du PIB canadien, que ces programmes soutiennent près de 40 000

agency's investment was eventually returned to different levels of government in tax revenue.

Funding to support Indigenous programs creates important and meaningful jobs in remote communities and supports traditional stewardship and cultural practices, which are essential to community well-being. Guardian programs are a very effective tool to ensure parks and protected areas are effectively managed and monitored by those who know the areas best. Investing in parks and protected areas is an investment in the environment, the economy and in our communities.

In speaking about this bill, I would like to acknowledge that it is an important step in the journey to fulfilling Canada's commitments to protecting nature and halting biodiversity loss, but it is only one step. Ongoing funding and support for First-Nations-, Métis- and Inuit-led conservation across Canada will be critical if we are to succeed.

We also encourage the federal government to continue to work with provincial and territorial governments and civil society organizations like ours to deliver upon its commitment to protect at least 30% of lands and oceans by 2030, including through the establishment of at least 10 new national parks, 10 new national marine conservation areas and 15 new urban national parks, co-governed and co-managed with Indigenous peoples.

This work is critical to reverse the collapse of biodiversity, to tackle climate change and to advance reconciliation with Indigenous peoples, while supporting economic opportunities at the same time.

Thank you very much for your time and consideration this morning.

The Deputy Chair: Thank you. We will go to questions now.

Senator Miville-Dechêne: This is a question for Ms. Michelin.

I would like to know, first, if you are completely satisfied with the protection of the land and animals that this particular park brings. You've talked about the caribou, but we've read on the Parks Canada website that protected areas, like national parks, are often not connected to other natural areas, and human activities, for example, can take place around national parks. That leads to the isolation of wild animal populations, which are cut off from the surrounding landscape. They have to travel

emplois équivalents temps plein et que plus de 40 % des investissements effectués par l'agence ont bénéficié à différents ordres de gouvernement sous la forme de recettes fiscales.

Le financement destiné à des programmes autochtones contribue à créer des emplois importants et intéressants dans des collectivités éloignées et à soutenir les pratiques de gestion et les pratiques culturelles traditionnelles, qui sont essentielles au bien-être des collectivités. Les programmes des gardiens constituent un outil très efficace pour s'assurer que les parcs et les aires protégées sont gérés efficacement par ceux qui connaissent le mieux ces aires. Investir dans les parcs et les aires protégées correspond à investir dans l'environnement, dans l'économie et dans nos collectivités.

Je tiens à souligner que ce projet de loi constitue un pas important du processus visant à respecter les engagements du Canada envers la protection de la nature afin de mettre fin à la perte de biodiversité, mais ce n'est qu'un seul pas. Il sera primordial de financer et de soutenir les efforts de conservation des Premières Nations, des Métis et des Inuits dans l'ensemble du Canada si nous voulons réussir.

Nous encourageons également le gouvernement fédéral à continuer de travailler avec les gouvernements provinciaux et territoriaux et des organismes de la société civile comme le nôtre dans le cadre de l'engagement qu'il a pris de protéger au moins 30 % des terres et des océans d'ici 2030, notamment grâce à la création d'au moins 10 nouveaux parcs nationaux, 10 nouvelles aires marines nationales de conservation et 15 nouveaux parcs urbains nationaux, gérés conjointement avec les peuples autochtones.

Ce travail est essentiel pour renverser l'effondrement de la biodiversité, s'attaquer aux changements climatiques et faire progresser la réconciliation avec les peuples autochtones, tout en appuyant les possibilités économiques.

Je vous remercie beaucoup d'avoir pris le temps de m'écouter ce matin

La vice-présidente : Merci. Nous allons maintenant passer aux questions.

La sénatrice Miville-Dechêne : Ma question s'adresse à Mme Michelin.

Premièrement, j'aimerais savoir si vous êtes entièrement satisfaite de la protection des terres et des animaux qu'assurera la création de ce parc en particulier. Vous avez parlé du caribou, mais nous avons lu sur le site Web de Parcs Canada que les aires protégées, comme les parcs nationaux, ne sont souvent pas connectées à d'autres milieux naturels et que des activités humaines, par exemple, peuvent avoir lieu autour des parcs nationaux. Cela entraîne l'isolement des animaux sauvages, qui

between patches of habitat. It seems it is very difficult for wild animals.

Does Bill S-14 address this issue? How is this integrated into the bill?

Ms. Michelin: One of the aspects of this bill that we think will be advantageous is to have a uniform regulatory regime. Right now, my understanding is that because the park reserve isn't under the Canada National Parks Act, we still have provincial regulations applying within the park. So it is a mismatch of different regulatory regimes that deal with the protection of, for example, the caribou herd within the park.

Hopefully, once the reserve falls under the Canada National Parks Act, everything in relation to the protection of wildlife will fall under the regulations of the act and there will not be a mismatch of different regulatory schemes within the reserve.

Senator Arnot: We have a really stellar panel today. I have questions for every witness, but I will focus on just one witness for the first round, and that's Mr. Anderson.

Mr. Anderson, I want my colleagues to know that you have been very influential in changing perceptions of cattle as a conservation threat to being part of the solution in the region, especially concerning the integrity of the Grasslands National Park area and the endangered sage grouse. It is quite remarkable that your family has been able to survive as dry-line grazers in southwestern Saskatchewan for over 100 years. You won't call yourself a PhD, but I will call you Dr. Anderson, because I believe from you have to say and your experience that you have a PhD from Rock Creek University. You're a citizen who champions parks and the environment, and you have a particular interest in preserving archaeological sites.

Given all of your experience as a rancher in the Grasslands National Park area, what are your views about the current grazing regulations within the national parks and how they impact conservation efforts and local agriculture?

Second, how do you perceive the impact of park regulations on local communities and ecosystems? How do you strike the proper balance between the environmental protection needs and local economic activities?

If there is anything else you want to say, please feel free to amplify that. Take your time. Thank you, sir.

sont coupés du paysage environnant. Ils doivent se déplacer d'un habitat à l'autre. Cette situation semble très difficile pour les animaux sauvages.

Est-ce que le projet de loi S-14 s'attaque à ce problème? Comment cela est-il pris en compte dans le projet de loi?

Mme Michelin : Selon nous, le régime de réglementation uniforme est l'un des éléments avantageux du projet de loi. D'après ce que je comprends, étant donné que la réserve de parc ne relève pas actuellement de la Loi sur les parcs nationaux du Canada, ce sont des règlements provinciaux qui s'appliquent. Il y a donc un mélange de différents régimes de réglementation qui s'appliquent en matière de protection, par exemple, des caribous dans le parc.

Nous espérons que lorsque la réserve de parc relèvera de la Loi sur les parcs nationaux du Canada, ce sera le règlement d'application de cette loi qui s'appliquera dans le cas de tout ce qui concerne la protection de la faune, plutôt que différents régimes de réglementation.

Le sénateur Arnot : Nous accueillons de remarquables témoins aujourd'hui. J'ai des questions pour chacun d'eux, mais durant ce premier tour, je vais m'adresser uniquement à M. Anderson.

Monsieur Anderson, je tiens à ce que mes collègues sachent que vous avez largement contribué à changer les perceptions, car le bétail n'est plus perçu comme étant une menace à la conservation, mais plutôt comme faisant partie de la solution dans la région, surtout lorsqu'il est question de l'intégrité du parc national des Prairies et des tétaras des armoises, qui sont en voie de disparition. Il est remarquable que votre famille ait réussi à survivre en élevant des brouteurs dans le sud-ouest de la Saskatchewan pendant plus d'une centaine d'années. Vous n'avez pas de doctorat, mais je vous considère comme le titulaire d'un doctorat de l'Université de Rock Creek, compte tenu de vos connaissances et de votre expérience. Vous êtes un ardent défenseur des parcs et de l'environnement et vous vous intéressez particulièrement à la préservation des sites archéologiques.

Compte tenu de votre expérience en tant qu'éleveur dans la région du parc national des Prairies, quel est votre point de vue au sujet de la réglementation actuelle sur le broutage dans les parcs nationaux et de ses répercussions sur les efforts de conservation et l'agriculture locale?

Deuxièmement, quelle est votre opinion au sujet de l'incidence de la réglementation régissant les parcs sur les collectivités et les écosystèmes locaux? Comment trouver un juste équilibre entre la protection nécessaire de l'environnement et les activités économiques locales?

Si vous voulez parler de quoi que ce soit d'autre, n'hésitez pas à le faire. Prenez votre temps. Merci.

Mr. Anderson: I appreciate the questions.

One thing that could answer all of it is that we don't value the prairie as we should. What should happen is that we graze cows to make the prairie better, and if that can somehow make the ecosystem function better, that's what we should do.

Bison used to do it, and it took them 10,000 years of evolution to make that happen. With cows, it has probably been only about 150 years, but our cows have gotten a lot better. When we talk about the 1897 and 1906-07 storms that killed pretty much every form of domestic livestock on the plains, they were completely naive. They had no idea what to eat or how to survive, but the cows have gotten better.

I think it's a combination of things, but what we keep trying to do is change the land to fit our animals. Let's think about what we're trying to do and make the animals fit the land. That's part of the success that we've had, I think. It has nothing to do with what I particularly did. It has to do with what my forebears did and just the natural selection they let happen on our places.

How that pertains to grasslands is that we can use grasslands with a team of folks, such as the ecologists and the biologists, just the way they can do things that as a rancher I don't do. We can learn about this stuff so that we can actually say that when we do this particular process at this particular time, this is what the outcome will be, and that's what we want for this species, be it a loggerhead shrike or the list of species that require our help.

As far as the local community goes, if these values are more than just agricultural, then we will actually probably employ other folks to monitor and study. It could be a form of mitigation or something. There are other ways of collecting value from this land. We only use the agricultural value, and that's the only value we recognize. Is there anything more I can help you with?

Senator Arnot: There certainly is, but I don't know if we have time. I would like you to describe some of the things you found. You know about the Indigenous archaeological sites. Do you feel that they're being properly identified and protected now? Or do you need more regulations on that?

Mr. Anderson: I think they're being identified and processed as such. I don't think everybody knows what they actually have, and maybe that's a good thing. I know I've seen the folks out there, and they've asked me various questions to see if they could find sites that they know exist but can't find. I've helped them on a couple of things that I see out there, which is a good thing. The relationship has gotten a whole lot better in the last 30

M. Anderson : Merci pour vos questions.

L'une des réponses à toutes ces questions est que nous n'accordons pas suffisamment de valeur aux prairies. Nous faisons brouter les vaches pour améliorer les prairies, et si cela peut faire en sorte que l'écosystème fonctionne mieux, nous devrions continuer de le faire.

Dans le cas des bisons, il a fallu 10 000 ans d'évolution. Dans le cas des bovins, il a probablement fallu seulement 150 ans. Les tempêtes de 1897 et de 1906 et 1907 ont tué pratiquement toute forme d'animaux d'élevage dans les plaines. Ils ne savaient pas quoi manger ni comment survivre, mais les bovins se sont améliorés.

Je crois que c'est une combinaison de facteurs. Nous essayons continuellement d'adapter les terres aux animaux. Il faut réfléchir à cela et plutôt faire en sorte que les animaux s'adaptent aux terres. C'est en partie ce qui a contribué à notre réussite. Cela n'a rien à voir avec ce que j'ai fait, mais plutôt avec ce que mes ancêtres ont fait, car ils s'en sont remis à la sélection naturelle.

Le lien avec les prairies, c'est que nous pouvons travailler de concert avec une équipe de spécialistes, comme les écologistes et les biologistes, qui ont des moyens d'action que les éleveurs n'ont pas. Nous pouvons tirer des enseignements de cette collaboration pour en venir à savoir que si nous faisons telle ou telle chose à tel ou tel moment, nous obtiendrons tel ou tel résultat, et ce, pour toutes les espèces comme la pie-grièche migratrice, qui ont besoin de notre aide.

Si les valeurs de la collectivité locale ne se limitent pas à l'agriculture, alors nous allons sans doute mettre à contribution ces spécialistes pour exercer une surveillance et mener des études. On pourrait voir le tout comme une mesure d'atténuation, ou quelque chose du genre. Il y a d'autres façons d'exploiter le potentiel de ce territoire. Nous misons uniquement sur sa valeur agricole, et c'est la seule que nous reconnaissons. Y a-t-il un autre sujet sur lequel je peux essayer de vous éclairer?

Le sénateur Arnot : Certainement, mais je ne sais pas si j'ai encore assez de temps. J'aimerais que vous nous décriviez quelques-unes des découvertes que vous avez faites. Vous connaissez l'existence de sites archéologiques autochtones. Estimez-vous qu'ils sont maintenant adéquatement identifiés et protégés? Avons-nous besoin d'une réglementation plus rigoureuse en la matière?

M. Anderson : Je crois que ces sites sont effectivement identifiés et traités de façon conséquente. Je ne pense pas que tout le monde soit vraiment au courant, et peut-être que c'est une bonne chose. J'ai rencontré des gens sur le terrain qui m'ont posé toutes sortes de questions concernant des sites dont ils connaissaient l'existence, mais qu'ils étaient incapables de trouver. J'ai pu les aider en leur faisant part de quelques-unes de

years between Parks Canada and the people surrounding or living amongst the land. I think it's covered pretty well.

Senator Arnot: I, for one, am really happy that you're involved in this work because this park is unique in the world, and you understand it. Your voice is really important to support the Grasslands National Park. Thank you very much for your contributions to that. I look forward to your further contributions to maintaining and sustaining that park.

Mr. Anderson: Thank you.

Senator McCallum: Thank you for your presentations and welcome to the Senate.

What I'm going to ask about you may not be able to answer. It is about land acknowledgment and the term "time immemorial." The term means that the rights holders who have lived there forever, their customs, governance and place names were pre-contact. That is very important, especially in a park area. I have concerns about this, and I have stated it. We have a group who doesn't have recognized rights, and they're included in this bill. I asked the minister how that happened.

With respect to the term "time immemorial," how is it related to traditional activity and traditional land use that are defined here? The words "traditional" and "time immemorial" are very closely connected. Could you comment on that?

Ms. Schwartz: I'll try to begin answering and perhaps turn to my colleague as well.

We certainly recognize that this has been a significant part of the discussions with respect to the Mealy Mountains National Park Reserve for a very long time, and we are broadly supportive of the approach for this particular park reserve.

We are certainly hearing that there may be further dialogue needed on the details, and if that's the case, we do hope that can happen expeditiously so that the bill can move forward in a way that all parties are comfortable with. But we're really not in a position to speak to the specific details of the issue, and I do believe there are additional witnesses coming today who might be able to speak to that.

Senator McCallum: Did anyone else want to comment? Any of the other presenters?

mes observations, et je m'en réjouis. Au fil des 30 dernières années, les relations entre Parcs Canada et les gens qui habitent le territoire se sont nettement améliorées. Selon moi, on fait vraiment le nécessaire à ce chapitre.

Le sénateur Arnot : De mon côté, je me réjouis vraiment de votre contribution à cette initiative, car c'est un parc unique au monde, et vous le comprenez très bien. Il est primordial que vous continuiez à vous exprimer en faveur du Parc national des Prairies. Je vous remercie beaucoup de votre apport, et je vous prie de bien vouloir continuer dans le même sens pour le bien-être futur de ce parc.

M. Anderson : Je vous remercie.

La sénatrice McCallum : Merci de vos exposés et bienvenue au Sénat.

Il est possible que vous ne puissiez pas me répondre, mais ma question porte sur la reconnaissance territoriale et l'utilisation de l'expression « depuis des temps immémoriaux ». On utilise ce terme pour faire valoir que les titulaires de droits habitent le territoire depuis toujours, et que leurs coutumes, leurs modes de gouvernance et leur toponymie existaient avant les premiers contacts. C'est un constat très important, surtout dans une région où il y a un parc. J'ai à ce sujet certaines inquiétudes que j'ai déjà exprimées. Nous avons un groupe qui ne jouit d'aucun droit reconnu, mais qui est tout de même inclus dans ce projet de loi. J'ai demandé au ministre comment cela avait pu arriver.

Comment peut-on concilier cette notion des « temps immémoriaux » avec les définitions données dans le projet de loi pour les activités traditionnelles et les utilisations traditionnelles des terres? Les termes « traditionnel » et « temps immémoriaux » ont un sens très rapproché. Pouvez-vous nous en dire plus long à ce sujet?

Mme Schwartz : Je vais essayer d'amorcer une réponse que ma collègue pourra peut-être compléter.

Nous sommes conscients que cette question est depuis très longtemps au cœur des discussions concernant la réserve de parc national des Monts-Mealy, et nous sommes largement favorables à l'approche adoptée pour ce site.

Nous entendons certes les revendications en vue d'un dialogue plus approfondi pour ce qui est des détails, et nous espérons, le cas échéant, que cela se fasse rapidement de telle sorte que le projet de loi puisse aller de l'avant à un rythme convenant à toutes les parties en cause. En revanche, nous ne sommes pas vraiment en mesure de discuter des détails du dossier, ce que pourront faire sans doute d'autres témoins que vous entendrez plus tard aujourd'hui.

La sénatrice McCallum : Est-ce que quelqu'un d'autre parmi nos témoins aurait des observations à faire?

Mr. Anderson: I'll say one thing; I can understand where you're coming from. Even as much as the naming of a stream, it was a big job to get Rock Creek fixed. It was mislabelled Morgan Creek on a map, so every time a federal employee talked about that particular body of water, it was recognized as Morgan Creek. Actually, it exists in the U.S. and runs into Rock Creek in Canada for about half a mile. It took about 25 to 30 years to get that fixed. All I have to say is if you've got some things to do, good luck.

Senator McCallum: Thank you.

Senator D. Patterson: I'd like to thank the witnesses. I'd like to direct my question to Ms. Loretta Michelin, Chair of the Cooperative Management Board.

Ms. Michelin, in your presentation you talked about the agreement that has been signed and that it acknowledges the interests of the Inuit, that the Inuit are acknowledged as land users and that the Inuit have a good working relationship with Parks Canada.

For the benefit of the committee, I wonder if you could tell us who the Inuit you referred to in your presentation are, please.

Ms. Michelin: The Inuit are the Inuit under the Labrador Inuit Land Claims Agreement, which is a modern treaty that has been signed. They are the beneficiaries of this agreement who fall under the Nunatsiavut Government.

Does that answer your question?

Senator D. Patterson: Yes, so there's just one Inuit group that you were talking about with reference to this park. Is that correct?

Ms. Michelin: Yes, I am referring to the Inuit who are beneficiaries of the Labrador Inuit Land Claims Agreement.

The Deputy Chair: Are there any other questions for our witnesses?

Thank you very much. Your contributions will be taken into consideration by senators.

For our second panel, we welcome, from the Innu Nation, the Honourable Peter Penashue, P.C., Negotiator, accompanied by Larry Innes, Legal Counsel; and from the NunatuKavut Community Council, Todd Russell, President, accompanied by Derek A. Simon, Legal Counsel.

M. Anderson : Permettez-moi de vous dire que je suis à même de comprendre où vous voulez en venir. Les choses peuvent se compliquer même lorsqu'il s'agit simplement de renommer un ruisseau. Il a fallu des efforts considérables pour régler la question de Rock Creek. On lui avait par erreur donné le nom de Morgan Creek sur une carte, si bien que chaque fois qu'un fonctionnaire fédéral parlait de ce cours d'eau, il l'appelait Morgan Creek. Il y a bel et bien un ruisseau du nom de Morgan Creek aux États-Unis qui rejoint Rock Creek au Canada sur une distance d'environ un demi-mille. Il a fallu quelque chose comme 25 à 30 ans pour corriger cette erreur. Je peux seulement vous souhaiter la meilleure des chances si vous comptez vous lancer dans un exercice semblable.

La sénatrice McCallum : Merci.

Le sénateur D. Patterson : Je veux remercier nos témoins. J'aimerais adresser ma question à Mme Loretta Michelin, présidente du Conseil de gestion coopérative.

Madame Michelin, vous avez parlé dans votre exposé de l'entente qui a été signée pour tenir compte des intérêts des Inuits en les reconnaissant comme étant les utilisateurs de ce territoire. Vous avez aussi souligné que les Inuits ont une bonne relation de travail avec Parcs Canada.

Pour la gouverne du comité, j'aimerais que vous puissiez nous dire qui sont exactement ces Inuits auxquels vous avez fait référence dans vos observations préliminaires.

Mme Michelin : Il s'agit des Inuits visés par l'Accord sur les revendications territoriales des Inuits du Labrador, le traité moderne qui a été signé. Ils sont les bénéficiaires de cet accord qui relève du gouvernement du Nunatsiavut.

Est-ce que cela répond à votre question?

Le sénateur D. Patterson : Oui, il y a donc seulement un groupe inuit dont il est question pour ce parc. C'est bien cela?

Mme Michelin : Oui, il s'agit des Inuits qui sont bénéficiaires de l'Accord sur les revendications territoriales des Inuits du Labrador.

La vice-présidente : Est-ce qu'il y a d'autres questions pour nos témoins?

Merci beaucoup. Les sénateurs ne vont pas manquer de prendre en considération vos contributions.

Dans notre second groupe de témoins, nous accueillons, de la Nation innue, l'honorable Peter Penashue, c.p., négociateur, en compagnie de M. Larry Innes, conseiller juridique; et, du NunatuKavut Community Council, M. Todd Russell, président, accompagné de M. Derek A. Simon, conseiller juridique.

Five minutes is reserved for your opening remarks. Mr. Penashue, the floor is yours.

Hon. Peter Penashue, P.C., Negotiator, Innu Nation:
[*Indigenous language spoken.*]

My name is Peter Penashue. I am the son of Francis Penashue. My grandfather is Matshiu Penashue, with whom I grew up out on the land in Akami-Uapishk^u.

Matshiu Penashue's father is Penashuet; Penashuet's parents are Sebastien and Shanut. The father of Shanut is Pien Pastitshi who is my great-great-grandfather.

Pien Pastitshi lived in what's now known as North River in English. In Innu it was referred to as Nekaustuk-shipu. That family frequented what is known as the Wonderstrands. We are fortunate to have had this documented in the 1970s by our elders. The last Innu person to leave Sandwich Bay was Shimun Pasteen. He was also the great-grandson of Pien. He frequented the Sandwich Bay area and moved between what are now known as Cartwright and Rigolet.

I tell you that story because many people in the south of Labrador keep repeating that the Innu people did not go further south and east. That's why I tell you that story.

The Innu Nation represents the Innu of Labrador as Indigenous people who Canada has recognized as section 35 rights holders. The Innu Nation has an agreement in principle for a modern land claims and self-government agreement with Canada and the province of Newfoundland and Labrador, and is close to concluding a final agreement.

Akami-Uapishk^u-KakKasuak-Mealy Mountains National Park Reserve is recognized by Canada as being an integral part of Nitassinan, the homeland of the Innu. Akami-Uapishk^u forms a vital cultural, historical and natural part of our heritage. The name means "whitecapped mountains." I have spent much of my life there. It is a place that is alive with the memories of my ancestors, and it will be part of the future for my children.

The Innu Nation was the driving force behind the establishment of the national park reserve. Without Innu support, it would not have been possible. Both the land transfer agreement with the province and the Parks Impacts and Benefits Agreement with the Innu Nation were announced together with the establishment of the national park reserve in July 2015.

Chaque organisation a droit à cinq minutes pour présenter ses observations préliminaires. Monsieur Penashue, vous avez la parole.

L'hon. Peter Penashue, c.p., négociateur, Nation innue :
[*Le témoin s'exprime en langue autochtone.*]

Je m'appelle Peter Penashue. Je suis le fils de Francis Penashue. Mon grand-père s'appelait Matshiu Penashue, et c'est avec lui que j'ai grandi sur le territoire de Akami-Uapishk^u.

Le père de Matshiu Penashue était Penashuet; ses parents étaient Sebastien et Shanut. Le père de Shanut était Pien Pastitshi, qui est mon arrière-arrière-grand-père.

Pien Pastitshi vivait sur un territoire que l'on connaît maintenant sous le toponyme anglais de North River. En innu, on disait plutôt Nekaustuk-shipu. La famille arpentaient les Wonderstrands. Nous sommes chanceux que cela ait été documenté par nos aînés dans les années 1970. Le dernier Innu à avoir quitté la baie Sandwich a été Shimun Pasteen. C'était aussi l'arrière-petit-fils de Pien. Après avoir vécu dans le secteur de la baie Sandwich, il est allé dans une région se situant entre deux villages qu'on appelle maintenant Cartwright et Rigolet.

Si je vous raconte tout cela, c'est que bien des gens au sud du Labrador ne cessent de répéter que les Innus ne sont jamais allés plus au sud et à l'est.

La Nation innue représente les Innus du Labrador, un peuple autochtone dont le Canada a reconnu les droits en vertu de l'article 35. La Nation innue a une entente de principe en vue de la conclusion d'un accord moderne sur les revendications territoriales et l'autonomie gouvernementale avec le Canada et la province de Terre-Neuve-et-Labrador. Cet accord devrait être signé sous peu dans sa version définitive.

La réserve de parc national Akami-Uapishk^u-KakKasuak-Monts-Mealy est reconnue par le Canada comme faisant partie intégrante du Nitassinan, le territoire ancestral des Innus. Akami-Uapishk^u est un élément culturel, historique et naturel qui occupe une place cruciale au cœur de notre patrimoine. Ce nom signifie « montagnes aux cimes blanches ». J'ai passé la plus grande partie de ma vie dans ce secteur. C'est un lieu qui est animé par le souvenir de mes ancêtres, et il demeurera très présent dans l'avenir de mes enfants.

La Nation innue a joué un rôle déterminant dans la création de la réserve de parc national. Ce projet n'aurait jamais pu se concrétiser sans le soutien des Innus. L'entente de transfert de terres avec la province et l'entente avec les Innus sur les répercussions et les retombées du parc ont été annoncées simultanément au moment de la création de la réserve de parc national en juillet 2015.

These agreements reflect the careful balance of interests between the Innu Nation and the Nunatsiavut Government who are the section 35 rights holders and the other local groups. We all agreed that permanent residents with a direct connection to the park could continue to carry out certain traditional activities in the park after its establishment. This reflected a consensus that was developed over a decade of study and discussions among Parks Canada, the Innu Nation, the Nunatsiavut Government and local user groups, including the organization that now calls itself NunatuKavut Community Council, or NCC.

The definition set out in the 2015 land transfer agreement limits traditional users to long-term residents of specific communities. This would include the many NCC members who are now long-term residents of these communities. At no time did anyone agree that all NCC members could be listed as traditional users.

Unfortunately, the proposed text of section 14 would improperly recognize all current and future members of NunatuKavut Community Council as traditional land users and provide all 6,000 of them with statutory rights within the national park reserve.

We say this is contrary to the agreements and to the purposes of Canada National Parks Act to move forward with proposed section 14 as drafted. Further, doing so would damage the ability of Canada to conclude a final agreement with the Innu Nation.

Last week, we heard the minister say that maintaining the distinction between rights holders and local users is essential and that he is willing to amend the bill to do so. We agree and say that provisions related to Akami-Uapishk^u should be amended to maintain the definitions of traditional users set out in the 2015 land transfer agreements.

Tshinashkumitanau. Thank you.

The Deputy Chair: Thank you.

Todd Russell, President, NunatuKavut Community Council: *Nakurmiik*, Madam Chair and honourable senators. My name is Todd Russell. I'm a proud Inuk and I come from a long line of Inuit. I am here as President of NunatuKavut Community Council, or NCC, representing some 6,000 Inuit from south and central Labrador.

Ces ententes témoignent de la recherche minutieuse d'un juste équilibre entre les intérêts de la Nation innue et ceux du gouvernement du Nunatsiavut qui sont des titulaires de droits en vertu de l'article 35 et des autres groupes locaux. Nous avons tous convenu que les résidents permanents ayant une connexion directe avec le parc allaient pouvoir continuer d'y mener certaines activités traditionnelles après sa création. Cela témoignait du consensus qui s'est dégagé après plus d'une décennie d'études et de discussions entre le Canada, la Nation innue, le gouvernement de Nunatsiavut et des groupes d'utilisateurs locaux, y compris l'organisation qui porte maintenant le nom de Conseil communautaire NunatuKavut, ou CCN.

La définition établie dans l'accord sur le transfert de terres de 2015 précise que seuls les résidents à long terme des collectivités visées sont considérés comme étant des utilisateurs traditionnels. Cela inclurait les nombreux membres du CCN qui vivent depuis longtemps dans ces collectivités. Personne n'a jamais affirmé que tous les membres du CCN pouvaient figurer dans la liste des utilisateurs traditionnels.

Malheureusement, le libellé proposé pour l'article 14 aurait pour effet de reconnaître à tort la totalité des membres actuels et futurs du Conseil communautaire NunatuKavut à titre d'utilisateurs traditionnels des terres, ce qui conférerait à ces 6 000 membres des droits officiels à l'intérieur de la réserve de parc national.

Nous sommes d'avis que l'on irait à l'encontre des ententes conclues et des objectifs de la Loi sur les parcs nationaux du Canada en allant de l'avant avec l'article 14 proposé dans sa forme actuelle. En outre, il deviendrait ainsi plus difficile pour le Canada de conclure un accord final avec la Nation innue.

La semaine dernière, nous avons entendu le ministre déclarer qu'il était essentiel de maintenir la distinction entre les titulaires de droits et les utilisateurs locaux et qu'il était disposé à modifier le projet de loi à cette fin. Nous partageons cet avis et faisons valoir que les dispositions concernant Akami-Uapishk^u devraient être changées pour maintenir plutôt les définitions du concept d'utilisateur traditionnel qui ont été établies dans les ententes de transfert de terres de 2015.

[Tshinashkumitanau.] Merci.

La vice-présidente : Merci.

Todd Russell, président, NunatuKavut Community Council : *Nakurmiik*, madame la présidente et honorables sénateurs. Je m'appelle Todd Russell. Je suis un fier Inuk et je viens d'une longue lignée d'Inuits. Je me présente devant vous à titre de président du Conseil communautaire NunatuKavut, ou CCN, qui représente quelque 6 000 Inuits du sud et du centre du Labrador.

The NCC is in support of Bill S-14 as tabled and, in particular, the language related to the Mealy Mountains National Park Reserve. NunatuKavut means “our ancient land” and refers to our ancestral territory. Our ancestors have had a close and deep relationship with the lands and waters of NunatuKavut since time immemorial — long before European contact. NunatuKavut Inuit are the beneficiaries of the British-Inuit Treaty of 1765. This treaty is well documented. As a people, we uphold and celebrate it today.

Many of our families and people have faced the impact of residential schools and have described the lasting impacts of loss of language, feelings of disconnection and many forms of abuse. This past September, the Province of Newfoundland and Labrador offered a residential schools apology to NunatuKavut Inuit in addition to the federal apology of 2017.

Pervasive forms of colonization have sought to destroy our ancestral forms of governance, meaning that someone else tried to impose guidelines of how we take care of each other, our kin and our lands. Today, our people are rising up and have determined that we will no longer be displaced on our own lands. We are determined that our future generations will live, learn and grow in the same places as our ancestors. We stand with our people and uphold their rights as Inuit.

Our journey for recognition by the Government of Canada and the Government of Newfoundland and Labrador has been a long one. We formed in the 1980s and first filed our comprehensive land claim with the federal government in 1991 based on our Inuit ancestry. We have made many significant steps in achieving recognition with the courts, with commissions and with the United Nations. We have also had a number of long-standing agreements with both the federal and provincial governments. We signed an MOU on reconciliation with Canada in 2019. The MOU recognizes us as an Indigenous collective capable of holding section 35 rights.

Our people have had a long-standing connection to the lands, waters and ice in and around the Mealy Mountains National Park Reserve. Inuit traditional knowledge and land use show extensive hunting, harvesting and trapping activities by NunatuKavut Inuit, and many NunatuKavut Inuit live in and around the park reserve in adjacent communities. Our people know their ancestral lands well, and we are determined to defend our lands and people. Exclusionary policies and politically

Le CCN appuie le projet de loi S-14 dans sa forme actuelle, et tout particulièrement les dispositions concernant la réserve de parc national des Monts-Mealy. NunatuKavut est le terme innu désignant notre territoire ancestral. Nos ancêtres ont maintenu des liens profonds et étroits avec les terres et les eaux du NunatuKavut depuis des temps immémoriaux, soit depuis longtemps avant l'arrivée des Européens. Les Inuits du NunatuKavut sont les bénéficiaires du traité conclu par les Britanniques et les Inuits en 1765. Ce traité est bien documenté. Notre peuple continue aujourd'hui à en respecter les dispositions et à en commémorer la signature.

Bon nombre de nos familles et de nos membres ont vécu les répercussions des pensionnats et pourraient vous en décrire les conséquences à long terme, y compris la perte de la langue, les sentiments de déconnexion et les mauvais traitements sous différentes formes. En septembre dernier, la province de Terre-Neuve-et-Labrador a présenté aux Inuits du NunatuKavut des excuses concernant les pensionnats indiens qui sont venues s'ajouter à celles formulées par le fédéral en 2017.

C'est par un recours insidieux à différentes formes de colonisation que l'on a cherché à détruire nos modes ancestraux de gouvernance en essayant de nous imposer des lignes directrices quant à la façon de nous prendre en main et de nous occuper de nos proches et de nos terres. Aujourd'hui, nos gens se lèvent, plus décidés que jamais à ne plus permettre qu'on les déplace à l'intérieur de leurs propres territoires. Nous sommes déterminés à faire en sorte que nos générations futures puissent vivre, apprendre et croître dans les mêmes endroits où nos ancêtres l'ont fait. Nous sommes solidaires de nos gens et veillons à défendre leurs droits à titre d'Inuits.

Ce n'est pas d'hier que nous nous employons à obtenir la reconnaissance du gouvernement du Canada et du gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador. Notre conseil a été mis sur pied dans les années 1980, et nous avons présenté notre première revendication territoriale globale au gouvernement fédéral en 1991 en faisant valoir notre héritage inuit. Nous avons réalisé de nombreux progrès importants en parvenant à être reconnus par les tribunaux, les commissions et les Nations unies. Nous avons aussi conclu différentes ententes à long terme aussi bien avec le fédéral qu'avec la province. En 2019, nous avons signé un protocole d'entente avec le Canada aux fins de la réconciliation. Ce protocole d'entente nous reconnaît comme étant un collectif autochtone pouvant détenir des droits en vertu de l'article 35.

Notre peuple a des liens de longue date avec les terres, les eaux et les glaces dans la réserve de parc national des Monts-Mealy et aux alentours. Les modes d'utilisation des terres fondés sur les connaissances traditionnelles se sont toujours traduits par des activités soutenues de chasse, de cueillette et de piégeage par les Inuits du NunatuKavut. Qui plus est, ils sont nombreux à vivre dans les collectivités se trouvant dans la réserve de parc ou à proximité. Nous connaissons très bien nos terres ancestrales, et

motivated attempts to displace us on our lands can never be accepted.

NCC has played a central role in the creation of the park, and we have been engaged in discussions with Parks Canada for over 20 years. In 2015, NCC and Parks Canada signed a framework for consultation and cooperative management under a shared understanding agreement, or SUA, wherein we assert Inuit rights in the park. We can accept nothing less.

NCC has been working in good faith with Parks Canada to implement the terms of the SUA, which include the creation of the NunatuKavut Consensus Board. The SUA allows for our people to carry on traditional activities as proposed in the bill. Bill S-14 establishes the Mealy Mountains Park as a national park reserve with the full protection of the Canada National Parks Act, subject to outstanding Indigenous claims. Those outstanding Indigenous claims are our own and the Innu Nation's, which are at different stages in the land claims process.

The bill confirms that traditional land users can carry on traditional activities. The definition of traditional land users includes both Indigenous and non-Indigenous traditional users, and the inclusion of NCC members as traditional land users implements the provisions of the SUA.

We have already established that we are Indigenous rights holders to the satisfaction of Canada and the courts. The outstanding questions are the nature of those rights and who the beneficiaries of those rights are. Those are the questions that are outstanding. Our inclusion as traditional land users allows us to exercise our traditional activities while those discussions continue.

Amendments to the bill to remove the language recognizing NCC members as traditional land users will leave us with fewer rights than non-Indigenous users. This is akin to the era of Parks Canada displacing Indigenous peoples from their territory and trying to sever connections to our lands, ice and waters. It would also put Canada in breach of the honour of the Crown and its obligations under the SUA and would be an infringement of our treaty rights.

The protections included in Bill S-14 have been arrived at after many decades of hard work. It has been done in collaboration with all levels of government, including Indigenous groups and governments. It has been done with

nous sommes déterminés à défendre ces terres en même temps que les membres de notre peuple. Nous ne pourrions jamais accepter les stratégies d'exclusion et les tentatives de déplacement de nos populations sur notre propre territoire à des fins politiques.

Le CCN a joué un rôle déterminant dans la création de ce parc, comme en témoignent nos discussions avec Parcs Canada qui se poursuivent depuis plus de 20 ans. En 2015, le CCN et Parcs Canada ont conclu un protocole d'entente établissant un cadre de consultation et de gestion coopérative qui reconnaît les droits des Inuits sur le territoire du parc. Nous n'accepterons rien de moins.

Le Conseil communautaire NunatuKavut a collaboré de bonne foi avec Parcs Canada aux fins de la mise en œuvre de ce protocole d'entente qui prévoit notamment la création d'une commission de concertation pour le NunatuKavut. Le protocole d'entente permet à nos gens de mener leurs activités traditionnelles comme le propose le projet de loi S-14. Celui-ci fait du parc des Monts-Mealy une réserve de parc national bénéficiant de l'entière protection de la Loi sur les parcs nationaux du Canada, le tout étant assujéti aux revendications autochtones encore à régler. En l'espèce, il y a deux revendications territoriales en souffrance, soit la nôtre et celle de la Nation innue, qui n'en sont pas rendues à la même étape du processus.

Le projet de loi confirme que les utilisateurs traditionnels des terres peuvent mener leurs activités traditionnelles. La définition retenue à cette fin s'applique autant aux utilisateurs traditionnels autochtones que non autochtones, et l'inclusion des membres du CCN à titre d'utilisateurs traditionnels des terres respecte les dispositions du protocole d'entente.

Nous avons déjà obtenu aussi bien du Canada que des tribunaux que l'on nous reconnaisse à titre de titulaires de droits autochtones. Il reste à déterminer la nature exacte de ces droits et qui en sont les bénéficiaires. Ce sont les questions encore à régler. Notre inclusion parmi les utilisateurs traditionnels des terres nous permet de poursuivre nos activités traditionnelles pendant que ces pourparlers continuent.

Si l'on modifiait le projet de loi pour supprimer le libellé reconnaissant que les membres du CCN sont des utilisateurs traditionnels des terres, nous nous retrouverions avec moins de droits que les utilisateurs allochtones. Cela nous ramènerait à l'époque où Parcs Canada nous évinçait de nos territoires autochtones en essayant de rompre tout lien avec nos terres, nos glaces et nos eaux. Il s'agirait en outre pour le Canada d'un manquement à l'honneur de la Couronne et à ses obligations en vertu du protocole d'entente, en plus d'une violation de nos droits conférés par traité.

Les protections obtenues dans le cadre du projet de loi S-14 sont le résultat de nombreuses décennies de dur labeur. C'est le fruit d'une collaboration entre tous les ordres de gouvernement et les groupes et gouvernements autochtones. Les membres de la

extensive community input. It will be important that the Senate recognize and honour the significant work and steps in the creation of the park reserve.

In closing, we submit that the language in Bill S-14, although not perfect around the Mealy Mountains National Park Reserve, should be adopted as tabled.

I thank you for listening to me, and I welcome any questions you may have. *Nakurmiik*.

The Deputy Chair: Thank you.

[*Translation*]

We will now begin the question period.

[*English*]

Senator White: Thank you to the panel. I am certainly very much in awe of the work of both of you, being from Newfoundland and Labrador myself.

My question is for Mr. Russell. Thank you for your presentation and thank you for the material you emailed last night and again today. I'm pleased that we've reached a place in society where we can actually talk to each other.

I need you to understand the context before I ask my question. As you know, since 2009, the island portion of Newfoundland and Labrador created a landless band. Through that process, some 100,000 people came forward seeking recognition as status Indians under the Indian Act. As a Mi'kmaw woman who was Indian before Indian was cool, I am very challenged to concede that one in every five islander is Indian.

We know that the process there was flawed, and there are registered Indians under the Indian Act who are now taking space that's ours by purporting these traditions and purporting these things that are not accurate. The new phenomenon of "pretend Indians" is very concerning. I don't like that word in particular because it's another term that lessens the severity of what's happening. When you say "pretend," you think of kids playing, where it is actually fraud. It is fraud to say that you are something you are not. So the damage on the island portion, which is what I am referring to, is catastrophic because they are replacing us by erasing us.

I guess I should point out that this committee or the Senate of Canada cannot determine legitimacy. We have no right to say who you are or who you are not. However, as a member of this

communauté ont été fortement mis à contribution. Il sera important que le Sénat reconnaisse et souligne l'ampleur des efforts déployés pour en arriver à la création de cette réserve de parc.

En conclusion, nous vous soumettons que le libellé du projet de loi S-14 devrait être adopté dans sa forme actuelle, bien qu'il ne soit pas parfait pour ce qui est de la réserve de parc national des Monts-Mealy.

Je vous remercie de votre attention, et je serai ravi de répondre à toutes vos questions. *Nakurmiik*.

La vice-présidente : Merci.

[*Français*]

Nous allons passer à la période de questions.

[*Traduction*]

La sénatrice White : Merci à nos témoins. Comme je viens moi-même de Terre-Neuve-et-Labrador, je suis assurément bien au fait du travail que vous accomplissez tous les deux.

Ma question est pour M. Russell. Merci de votre exposé et merci également pour les documents que vous nous avez transmis par courriel hier soir et encore ce matin. Je suis heureuse de constater que notre société en est arrivée à un stade où il est possible de communiquer ainsi les uns avec les autres.

Je me dois de situer un peu les choses dans leur contexte avant de poser ma question. Comme vous le savez, une bande sans assise territoriale existe depuis 2009 dans la portion insulaire de Terre-Neuve-et-Labrador. Dans le cadre de ce processus, quelque 100 000 individus ont demandé à être reconnus comme Indiens inscrits en vertu de la Loi sur les Indiens. En tant que femme micmaque qui était une Indienne avant qu'il soit devenu à la mode de l'être, j'ai beaucoup de difficulté à admettre qu'un insulaire sur cinq a le statut d'Indien.

Nous savons que l'on a fait fausse route en permettant que ces Indiens inscrits en vertu de la Loi sur les Indiens prennent la place qui nous revient en prétendant perpétuer nos traditions alors que cela n'a rien à voir avec la réalité. Ce nouveau phénomène des « prétendus Indiens » est très préoccupant. Je n'aime d'ailleurs pas particulièrement l'utilisation du qualificatif « prétendus », car il atténue la gravité de ce qui se passe. C'est un peu comme si on parlait d'enfants qui font semblant de jouer aux Indiens, alors qu'il est en fait question de fraude. Il est frauduleux d'affirmer à tort que vous avez tel ou tel statut. Les préjudices causés à la population insulaire, celle dont je parle ici, sont donc gigantesques, car on prend notre place en nous rayant de la carte.

Je devrais préciser que ni le comité ni le Sénat du Canada ne peuvent déterminer si l'identité d'une personne est légitime. Nous n'avons pas le droit de dire qui elle est ou non. Cependant,

committee and someone from the island who is very familiar with both of your organizations, I think we need to understand how the group you represent now, Mr. Russell, as NunatuKavut Inuit people, was once known as the Labrador Métis Association. If you could help us understand, I think that would be very helpful for me personally.

Mr. Russell: Thank you, Senator White. I certainly appreciate the question. First, let me take the opportunity to congratulate you on your appointment. You're one of the newer senators in the Senate. Certainly, I want to offer my congratulations to you.

Thank you for the question. It sometimes comes up for sure. I think that in what you said, we need to place things in context. You described your particular context and what was happening with the Mi'kmaq on the island. Of course, there is more to that story than what you related. You related from 2009 on, but the Mi'kmaq story of recognition — of identity — was certainly something that was happening in the late 1960s, 1970s and into the 1980s. It is in that political context that I want to tell you our story within NunatuKavut.

It was in the late 1960s and in the 1970s that there was a lot of political formation. Groups were being formed to fight for their recognition and their rights. National groups were being formed. Regional groups were being formed. Specific, geographically based groups were being formed around this country, and it was certainly in flux within the province itself, as Senator White describes it. There were Mi'kmaw organizations on the island. There were some Inuit organizations in Labrador — the Labrador Inuit Association. There was once an organization called the Indian and Metis Association of Newfoundland and Labrador, which, from my understanding, even included Mi'kmaq, Innu and others at that particular time. So political organization, political advocacy and political representation certainly were in flux. It was no different for Labrador or for our people.

Many organizations were forming in the Inuit context within Labrador. The Labrador Inuit Association formed in the early 1970s, and it was an organization that concentrated on Inuit on the north coast of Labrador, even though at that particular time there were discussions about whether more southern communities and Inuit should be included or not. Eventually, the Labrador Inuit Association said no. That certainly left a lot of Indigenous people in central Labrador and on the south coast of Labrador without any representation. Who were these people? These were Inuit. These were mixed bloods on the coast of Labrador. Many of our people share genealogy, history and culture with what is now Nunatsiavut on the north coast.

It was at this particular time when things were in flux and our people didn't have representation that, yes, they decided to get together. Who was in those first meetings about forming an

en tant que membre du comité et personne originaire de l'île qui connaît très bien vos deux organisations, je pense que nous devons comprendre la façon dont le groupe du peuple inuit du NunatuKavut que vous représentez maintenant, monsieur Russell, était autrefois l'Association des Métis du Labrador. Si vous pouviez nous aider à comprendre, je pense que ce serait très utile pour moi aussi.

M. Russell : Je remercie la sénatrice White. Je vous suis reconnaissant de la question. Tout d'abord, permettez-moi de vous féliciter pour votre nomination. Vous faites partie des nouveaux sénateurs. Je tiens donc à le souligner.

Je vous remercie de la question. Il est certain qu'elle revient parfois. Je pense que nous devons replacer ce que vous avez dit dans son contexte. Vous avez décrit votre réalité et ce qui se passe avec les Mi'kmaqs de l'île. Bien sûr, le récit ne se résume pas à ce que vous avez raconté. Vous avez parlé de 2009, mais l'histoire de la reconnaissance de l'identité des Mi'kmaqs s'est certainement déroulée à la fin des années 1960, dans les années 1970 et jusqu'aux années 1980. C'est dans ce contexte politique que je veux vous raconter notre histoire au sein du NunatuKavut.

Il y a eu beaucoup de formations politiques à la fin des années 1960 et dans les années 1970. Des groupes ont vu le jour afin de lutter pour la reconnaissance du peuple et de ses droits. Des groupes nationaux et régionaux ont été créés. Des groupes locaux précis ont été mis sur pied dans tout le pays, et la situation était certainement en mouvement dans la province elle-même, comme l'a décrit la sénatrice White. Il y avait des organisations mi'kmaqs sur l'île. Il y avait des organisations inuites au Labrador, à savoir l'Association des Inuits du Labrador. Il y a déjà eu une organisation appelée *Indian and Metis Association of Newfoundland and Labrador*, qui, d'après ce que j'ai compris, représentait même à l'époque des Mi'kmaqs, des Innus et d'autres nations. L'organisation politique, le militantisme politique et la représentation politique étaient donc en mouvance. La situation n'était pas différente pour le Labrador ou notre peuple.

De nombreuses organisations ont vu le jour chez les Inuits, au Labrador. L'Association des Inuits du Labrador a été créée au début des années 1970 et ciblait les Inuits de la côte Nord du Labrador. À l'époque, on se demandait s'il fallait ou non inclure les communautés et les Inuits du Sud. Finalement, l'Association des Inuits du Labrador a refusé. Par conséquent, beaucoup d'Autochtones du centre et de la côte Sud du Labrador n'étaient pas représentés. Qui étaient ces personnes? Il s'agissait d'Inuits et de métis habitant la côte du Labrador. Dans notre peuple, nombreux sont ceux qui partagent la généalogie, l'histoire et la culture de ce qui est aujourd'hui le Nunatsiavut, sur la côte Nord.

C'est à cette époque particulière en pleine ébullition que notre peuple, qui n'était pas représenté, a décidé de se réunir. Qui a participé aux premières réunions visant à créer une organisation

organization that eventually became known as the Labrador Métis Association? They were the Inuit from central and southern Labrador — the mixed bloods, primarily. They formed a group called Métis, and it was being done at a time when the term “Métis,” as a matter of policy, was certainly being pushed by the federal government. If you weren’t in an Inuit organization or, say, at the time, an Indian organization, then where would you go? Where would you go to find representation? Where would you go to find the resources to be able to move forward with your advocacy — with your representation? So, yes, the people at that time adopted the term “Métis” — the Labrador Métis Association — but that never changed who we were. That never changed our history, our culture and our language. For example, here today, I can say that we do a lot of work trying to revitalize Inuktitut because that is what our ancestral language is. That’s the work we do that makes us Inuit.

As we worked through our political formation and governance, we submitted a land claim in 1991. That land claim was based on our Inuit rights, our Inuit identity, our Inuit culture and our Inuit heritage. Ever since we have been promoting and strengthening our Inuit governance and our Inuit way of life.

In 2010, we changed our name from the Labrador Métis Association — then Labrador Métis Nation — to NunatuKavut Community Council to better reflect our Inuit identity, our strengthened governance and our Inuit governance. That gives you a little bit of a sense of how this word came to be and how it influenced, I think, some of the discussions.

But I can firmly say very clearly that in the early 1980s, there was no group of non-Indigenous people sitting around trying to concoct a story and an identity that somehow made us Indigenous, and then somewhere along the line the same group got together and said, “Oh, my gracious, now we should all identify something differently.”

This was not the way it happened. Our story is one like many stories around this country. You can see them in the Northwest Territories. Large Métis organizations formed in the Northwest Territories in the 1980s, and then today, many of those people are now in other Indigenous organizations.

The Deputy Chair: Mr. Russell, I have a list of senators who want to ask questions.

Mr. Russell: Sorry, yes.

The Deputy Chair: It is very interesting. I didn’t want to interrupt —

qui a fini par être connue sous le nom d’Association des Métis du Labrador? Il s’agissait des Inuits du centre et du sud du Labrador, principalement des métis. Ils ont formé un groupe appelé « Métis », à une époque où ce terme était certainement prôné par le gouvernement fédéral. Si une personne ne faisait pas partie à l’époque d’une organisation inuite ou autochtone, où pouvait-elle aller? Qui pouvait la représenter? Où pouvait-elle trouver les ressources nécessaires pour faire valoir ses droits et être représentée? Voilà pourquoi les gens de l’époque ont adopté le terme « Métis » et ont formé l’Association des Métis du Labrador, mais cela ne change rien à notre identité. Cela n’a jamais changé notre histoire, notre culture et notre langue. Par exemple, je peux dire ici aujourd’hui que nous faisons beaucoup d’efforts pour revitaliser l’inuktitut, car c’est notre langue ancestrale. C’est ce travail qui fait de nous des Inuits.

Alors que nous peaufinions notre formation politique et notre gouvernance, nous avons soumis une revendication territoriale en 1991. Elle était fondée sur nos droits inuits, notre identité inuite, notre culture inuite et notre patrimoine inuit. Depuis, nous n’avons cessé de promouvoir et de renforcer notre gouvernance inuite et notre mode de vie inuit.

En 2010, nous avons changé de nom, passant de l’Association des Métis du Labrador à la nation des Métis du Labrador, pour devenir le Conseil communautaire NunatuKavut, afin de mieux refléter notre identité inuite et notre gouvernance inuite resserrée. Vous savez maintenant comment ce terme est apparu et a influencé certaines discussions, selon moi.

Mais je peux affirmer sans l’ombre d’un doute qu’au début des années 1980, il n’y avait pas un groupe non autochtone qui essayait de concocter une histoire et une identité qui nous auraient rendus autochtones d’une manière ou d’une autre. Et puis, à un moment donné, le même groupe se serait réuni et aurait dit : « Oh, ma foi, nous devrions maintenant tous nous identifier différemment. »

Ce n’est pas ce qui s’est passé. Notre histoire ressemble à beaucoup d’autres au pays. Vous pouvez voir le même phénomène dans les Territoires du Nord-Ouest. De grandes organisations métisses se sont formées là-bas dans les années 1980, et aujourd’hui, beaucoup de ces personnes se retrouvent dans d’autres organisations autochtones.

La vice-présidente : Monsieur Russell, j’ai une liste de sénateurs qui veulent poser des questions.

M. Russell : C’est vrai, je suis désolé.

La vice-présidente : C’est très intéressant. Je ne voulais pas vous interrompre...

Mr. Russell: I hope that helps to answer the question, but thank you for asking. Hopefully, that gives people at least some better understanding of our story.

The Deputy Chair: Thank you very much, sir.

Senator MacDonald: I think I'll direct my question to Mr. Russell as well. I'm going to wade into these questions of Indigeneity, and I have to say I have no stake in this, and I have no preconceived assumptions on this.

Mr. Russell, in your brief to the committee, you reference the 1996 Royal Commission on Aboriginal Peoples' recognition of NunatuKavut's historical rootedness. I've learned from colleagues such as Senator Patterson over the years that the Inuit Nunangat is very large and spans from Labrador to northern Quebec and up to Nunavut and the Northwest Territories. I must say that it's pretty impressive how Inuit, who are a relatively small population of people spread over a huge area, can stay so cohesive and close-knit, despite it being such a large geographical area.

I guess my question to you is this: If you have been able to exhibit historical rootedness, as you describe it, and you have a strong Inuit identity, why is it that the President of Inuit Tapiriit Kanatami, Natan Obed, continues to call your claims illegitimate? And why is your Inuit community apparently the only one disconnected from the broader Inuit Nunangat community?

Mr. Russell: In terms of what Mr. Natan Obed's, I guess, modus operandi is or his motivation, I can only let him speak to that.

I agree with you: Our community has the historical rootedness and the social cohesiveness, as the Royal Commission on Aboriginal Peoples said in 1996, that we could rise to the definition of "nationhood" as described by the Royal Commission —

Senator MacDonald: I didn't say that. I'm quoting you.

Mr. Russell: Yes, the Royal Commission said that.

In terms of your description of Inuit Nunangat, I would say that Inuit Nunangat is in our territory, Nunangat meaning "the homeland." Well, no doubt — in central and southern Labrador, Inuit were there, Inuit are there, and Inuit will remain there. We are going nowhere. This is our land; this is our home. In terms of juxtaposing us against some definition of Inuit Nunangat, we are a part of the Inuit homeland. We are a part of it.

M. Russell : J'espère que mes propos contribuent à répondre à la question, mais je vous remercie de l'avoir posée. J'espère que cela permettra aux gens de mieux comprendre notre histoire.

La vice-présidente : Merci beaucoup, monsieur.

Le sénateur MacDonald : Je pense que je vais également adresser ma question à M. Russell. Je vais me lancer dans des questions d'appartenance autochtone. Je dois dire que je n'ai aucun intérêt à ce chapitre et que je n'ai aucune idée préconçue là-dessus.

Monsieur Russell, dans votre mémoire au comité, vous faites référence à la reconnaissance de l'enracinement historique du NunatuKavut par la Commission royale sur les peuples autochtones de 1996. Au fil des ans, des collègues comme le sénateur Patterson m'ont appris que l'Inuit Nunangat est très vaste et s'étend du Labrador au nord du Québec, puis jusqu'au Nunavut et aux Territoires du Nord-Ouest. Je dois dire qu'il est assez impressionnant de voir comment les Inuits, qui constituent une population relativement petite répartie sur un territoire immense, peuvent rester aussi soudés et unis, en dépit d'une zone géographique aussi impressionnante.

Je pense que ma question est la suivante : si vous avez pu démontrer un enracinement historique, comme vous le décrivez, et que vous avez une forte identité inuite, comment se fait-il que le président de l'Inuit Tapiriit Kanatami, Natan Obed, continue de qualifier vos revendications d'illégitimes? Et pourquoi votre communauté inuite est-elle apparemment la seule à être isolée de l'ensemble de la communauté de l'Inuit Nunangat?

M. Russell : Pour ce qui est de la façon de procéder ou des motivations de M. Natan Obed, seul lui peut y répondre.

Je suis d'accord avec vous. Notre communauté a l'enracinement historique et la cohésion sociale nécessaire, comme l'a dit la Commission royale sur les peuples autochtones de 1996, pour que nous correspondions à la définition de « nation » qui est proposée par la Commission...

Le sénateur MacDonald : Ce n'est pas moi qui le dis. Je vous cite.

M. Russell : En effet, c'est ce qu'a dit la Commission royale.

Pour ce qui est de votre description de l'Inuit Nunangat, je dirais que celui-ci se trouve sur notre territoire, étant donné que Nunangat signifie « la patrie ». Il ne fait aucun doute que les Inuits étaient au centre et au sud du Labrador, qu'ils y sont et qu'ils y resteront. Nous n'allons nulle part. C'est notre terre, notre maison. Pour ce qui est de nous opposer à une certaine définition de l'Inuit Nunangat, nous faisons partie de la patrie inuite. Nous en faisons partie intégrante.

In terms of your comment about us sort of not being socially accepted, maybe, that's a very interesting question. There is a reality that exists in Labrador that many of the NunatuKavut members now are related, are actual kin by blood, by culture and by language of those within Nunatsiavut. This is a reality that exists. So if Mr. Natan Obed or somebody within Nunatsiavut is disavowing us, in fact, they are disavowing their own families and their own kin. I find that pretty perverse, to be quite frank with you, that these types of allegations are being made about people's own families.

Sir, all I can say to you is that Inuit existed on the coast of Labrador in the area that I live in, the area that my parents and my grandparents live in, and where my great-great-grandparents, my great-great-great-great-grandparents and my ancestors lived in. Inuit are there and were there before Europeans.

I am here today as a witness that we still exist in these areas and in these places, as do the rest of my people, to give witness to our presence, our identity and our place.

Thank you.

[*Translation*]

Senator Miville-Dechêne: I will ask my question in French.

You know, it is very difficult for those of us here who are not Indigenous to understand the arguments and the consequences of what you are saying. There are indeed a number of Indigenous groups that are seeking recognition currently. Here, we are working within the framework of a bill pertaining to a national park in order to protect that land, which I expect is one of your goals, and which allows traditional activities.

Does the bill in its current form prevent traditional activities within the park? If so, why? What kind of recognition are you seeking before your rights are officially recognized?

I apologize if I am making mistakes. This is a subject that I am not completely familiar with, but I am trying to understand the direct impact of what you are saying about the creation of a park which seeks to respect animal species and traditional ways of life.

[*English*]

Mr. Russell: Thank you for that question. It's an important question.

The way that this park has been developed, it has been developed in a way that is trying to respect all Indigenous peoples who have a connection and a history with the park. It is also trying, I think, to understand that there might be non-

Quant à votre commentaire sur le fait que nous ne serions pas acceptés par la société, c'est une question très intéressante. Il existe une réalité au Labrador, à savoir que de nombreux membres du NunatuKavut sont aujourd'hui liés par le sang, la culture et la langue à ceux qui font partie du Nunatsiavut. C'est une réalité. Par conséquent, si M. Natan Obed ou quelqu'un d'autre au sein du Nunatsiavut nous renie, il renie en fait sa propre famille et ses proches. Je trouve assez aberrant, pour être tout à fait franc avec vous, que des gens fassent ce genre d'allégations sur leur propre famille.

Monsieur, tout ce que je peux vous dire, c'est que les Inuits étaient sur la côte du Labrador, dans la région où je vis, dans la région où vivent mes parents et mes grands-parents, et où vivaient mes arrière-arrière-grands-parents, mes arrière-arrière-arrière-arrière-grands-parents et mes ancêtres. Les Inuits sont là et y étaient avant les Européens.

Je suis ici aujourd'hui en tant que témoin pour montrer que nous existons toujours dans ces régions et ces sphères, comme le reste de mon peuple. Je veux témoigner de notre présence, de notre identité et de notre place.

Je vous remercie.

[*Français*]

La sénatrice Miville-Dechêne : Je vais vous poser ma question en français.

Franchement, c'est vraiment très difficile pour nous, qui ne sommes pas autochtones, ici, d'arriver à saisir les arguments et les conséquences de ce que vous dites. Il y a, en ce moment, effectivement, plusieurs groupes autochtones qui cherchent à être reconnus. Ici, on travaille dans le cadre d'un projet de loi sur un parc national afin de protéger le territoire, ce qui est l'un de vos buts, j'imagine, et qui permet des activités traditionnelles.

Le projet de loi, tel qu'il est, vous empêche-t-il de mener des activités traditionnelles à l'intérieur du parc? Si oui, pourquoi? Qu'est-ce que vous voulez comme reconnaissance avant même que vos droits soient reconnus de façon officielle?

Excusez-moi si je fais des erreurs. C'est un dossier que je ne maîtrise pas dans sa totalité, mais j'essaie de comprendre les incidences directes de ce que vous dites sur la création de ce parc qui, en effet, veut respecter les espèces animales et les modes de vie traditionnels.

[*Traduction*]

M. Russell : Je vous remercie de cette question, qui est importante.

Le parc a été créé de manière à respecter tous les peuples autochtones qui ont un rapport avec lui depuis longtemps. Je pense que le projet de loi essaie également de comprendre qu'il peut y avoir des non-Autochtones attachés à ces secteurs.

Indigenous peoples, obviously, who have some connection to these areas as well.

In terms of this park, there's a category of "traditional user," which really tries to understand with respect to, say, our group, what types of activities and what types of presence we have in the park, and how that can be honoured, and how those connections can continue to be preserved.

We do, obviously, appreciate and understand the importance of having that traditional user category within this particular park because it allows us to maintain some of our traditional activities while we're working out some of the broader questions about Indigenous rights.

Senator Miville-Dechêne: But does this bill, as it is written, prevent you from doing any traditional activity in the park?

Mr. Russell: The bill itself will allow for traditional activities to occur in the park, and our agreement, our shared understanding agreement with Parks Canada, would help to animate that in the sense that it would give us the underpinnings, the legal underpinnings to be able to go out there and be able to participate in these activities.

I would say that the only limitation is that there is a prescribed list of traditional activities, 12 or 13 of them, and there are other activities that could be contemplated that we would like to have an avenue to work out with Parks Canada. From where we sit, our shared understanding agreement with Parks Canada allows us some process and some opportunity to be able to explore that with Parks Canada.

In short, the bill itself goes some way in terms of honouring traditional activities by traditional users. There could be ways to strengthen those connections because they are so huge for conservation and for all of the values that we want to promote in the park itself. Thank you.

Senator McCallum: I had met with the Congress of Aboriginal Peoples, or CAP, group from Newfoundland and I asked them at that time for information about how they determined membership. To this day, I have never received information on how you determine that, so I just want to put that on the board.

I want to come back to the question I asked this morning about "time immemorial" and the importance of the term because it's pre-contact. When you talk about mixed bloods, that's not pre-contact; that's post-contact. It doesn't matter how many ancestors you have whom people have reached out to, that blood doesn't determine time immemorial for them. It doesn't.

En ce qui concerne le parc, le projet de loi prévoit une catégorie d'« utilisateur traditionnel ». L'objectif est de comprendre quelles sont les activités exercées par notre groupe dans le parc, par exemple, pour en tenir compte afin de préserver ces liens.

Nous comprenons évidemment l'importance d'avoir une telle catégorie d'utilisateur traditionnel pour ce parc. Elle nous permet de poursuivre certaines de nos activités traditionnelles pendant que nous réglons des questions plus générales concernant les droits des Autochtones.

La sénatrice Miville-Dechêne : Cependant, le libellé actuel du projet de loi vous empêche-t-il d'exercer une activité traditionnelle dans le parc?

M. Russell : Le projet de loi lui-même permettra l'exercice d'une activité traditionnelle dans le parc, et notre protocole d'entente avec Parcs Canada nous donnera les piliers et les fondements juridiques grâce auxquels nous pourrons nous rendre sur place et exercer ces activités.

Je dirais que la seule contrainte est la présence d'une liste de 12 ou 13 activités traditionnelles prescrites. Or, d'autres activités pourraient être envisagées, et nous aimerions avoir la possibilité de nous entendre avec Parcs Canada. De notre point de vue, le protocole d'entente que nous avons conclu avec Parcs Canada nous donne la possibilité d'explorer cette question avec le ministère.

En résumé, le projet de loi lui-même fait un bout de chemin en reconnaissant les activités traditionnelles pouvant être exercées par des utilisateurs traditionnels. Ces liens pourraient être renforcés tant ils sont importants pour la conservation et toutes les valeurs que nous voulons faire valoir dans le parc. Je vous remercie.

La sénatrice McCallum : J'ai déjà rencontré les représentants du Congrès des peuples autochtones, ou CAP, un groupe de Terre-Neuve. Je leur avais alors demandé comment ils désignaient leurs membres. À ce jour, je n'ai jamais su comment c'est fait. Je veux juste mettre cela au clair.

Je voudrais revenir à la question que j'ai posée ce matin à propos des « temps immémoriaux » et de l'importance de ce terme puisqu'il désigne une époque avant les premiers contacts. Lorsque vous parlez d'un Métis, ce peuple n'était pas là avant les premiers contacts, mais est arrivé après. Peu importe le nombre d'ancêtres qu'on a, ou qui ont été contactés, ce sang ne représente pas les temps immémoriaux à leurs yeux. Ce n'est pas le cas.

My question is to Mr. Penashue. What is the importance of “time immemorial,” and what does it mean to First Nations and Inuit who are the rights holders in this country?

Mr. Penashue: Section 35 is based on rights of Indigenous people who had rights prior to the arrival of Europeans. There’s a test that Indigenous groups have to go through to meet that.

Todd Russell’s group, NunatuKavut, was turned down four times. They did not meet the test four times. They were turned down three times by the Liberal government and one time by the Conservative government. They did not meet the test.

What has been happening in Labrador, like you pointed out, is extraordinary. There’s a phenomenon happening in Canada, and I don’t know who is going to stop it, but there are Indigenous groups springing up from everywhere, and Labrador is no exception. There’s a new group apparently starting up in the Lower North Shore of Quebec based on the NunatuKavut model.

NunatuKavut is more structured and more organized than any of the groups across the country because there are 6,000 members, and they vote as a bloc. The Liberal government is terrified of this group. Do you want that seat in Labrador? You’re going to have to comply to the wishes of the NunatuKavut. The government knows they can’t go through the front door, because they don’t qualify, so what do they do? They’re always encouraging the group to go through the back door. And this is a back door.

We did not know that NunatuKavut was going to be referenced in this bill when we spent hours and hours negotiating with the national park. We accommodated his people in Cartwright, and there was no reference to NunatuKavut. On Monday of last week, we hear that NunatuKavut is front and centre in the bill. We immediately rushed to Ottawa to make a presentation to the committee, letting them know that this is not right and this is not what was negotiated. We had spent hours and hours in the boardrooms with national parks in the provinces in Canada to make sure that the wording was accommodating to all people.

And so this is a real shock to us when we see that NunatuKavut is front and centre in the bill, and the Inuit people are pencilled out. What is wrong? There’s somebody in government — is Yvonne Jones that influential that you can pencil out Innu people and insert NunatuKavut in there, a new group that does not qualify under section 35 and a group that did not exist prior to 1980? It was a Métis group that morphed into an Inuit group only because there’s no money in being Métis. There are no programs and services and no land claims processes. Oh, there’s nothing here, so let’s go over there. Let’s join the Inuit group, but the Inuit group doesn’t recognize NunatuKavut.

Ma question s’adresse à M. Penashue. Quelle est l’importance de la notion de « temps immémoriaux », et que signifie-t-elle pour les Premières Nations et les Inuits, qui sont les titulaires de droits au pays?

M. Penashue : L’article 35 est fondé sur les droits des peuples autochtones qui existaient avant l’arrivée des Européens. Les groupes autochtones doivent remplir des critères pour satisfaire à cette exigence.

Le groupe de Todd Russell, le NunatuKavut, a essuyé quatre refus. Il n’a pas satisfait aux critères à quatre occasions. Le gouvernement libéral a refusé trois fois, et le gouvernement conservateur, une fois. Le groupe n’a pas rempli les critères.

Ce qui s’est passé au Labrador, comme vous l’avez souligné, est extraordinaire. Un phénomène se produit au Canada, et je ne sais pas qui va l’arrêter, mais des groupes autochtones surgissent de partout, et le Labrador n’y fait pas exception. Un nouveau groupe s’est apparemment formé dans la Basse-Côte-Nord du Québec, à partir du modèle du NunatuKavut.

Le NunatuKavut est mieux structuré et mieux organisé que tous les autres groupes au pays, car il compte 6 000 membres qui votent en bloc. Le gouvernement libéral en est terrifié. Voulez-vous un siège au Labrador? Vous allez devoir vous plier aux désirs du NunatuKavut. Le gouvernement sait qu’il ne peut pas passer par la porte d’entrée, parce qu’il n’est pas admissible. Que fait-il? Il encourage toujours le groupe à passer par la porte arrière. Et c’est le cas aujourd’hui.

Nous ne savions pas que le NunatuKavut serait mentionné dans ce projet de loi lorsque nous avons passé des heures et des heures à négocier avec le parc national. Nous avons accueilli ses représentants à Cartwright, et il n’a jamais été question du NunatuKavut. Lundi dernier, nous avons toutefois appris que celui-ci était au cœur du projet de loi. Nous nous sommes immédiatement précipités à Ottawa pour témoigner devant le comité et lui faire savoir que c’est inacceptable et que ce n’est pas ce qui a été négocié. Nous avons passé des heures et des heures dans des salles de conférence avec les responsables des parcs nationaux des provinces canadiennes pour nous assurer que le libellé convenait à tous.

Nous avons été abasourdis de constater que le NunatuKavut est au centre du projet de loi et que le peuple inuit est mis de côté. Qu’est-ce qui cloche? Il y a quelqu’un au gouvernement — Yvonne Jones est-elle si influente qu’on puisse exclure les Innus et ajouter le NunatuKavut, un nouveau groupe qui n’est pas reconnu en vertu de l’article 35 et qui n’existait pas avant 1980? C’était un groupe de Métis qui s’est transformé en groupe d’Inuits uniquement parce qu’il n’y a pas d’argent à gagner en étant Métis. Il n’y a ni programmes, ni services, ni processus de revendications territoriales pour eux. Oh, puisqu’il n’y a rien ici, allons là-bas. Rejoignons le groupe inuit. Or, celui-ci ne reconnaît pas le NunatuKavut.

The Inuit Circumpolar Council doesn't recognize NunatuKavut. Nunatsiavut doesn't recognize NunatuKavut. Natan Obed's group doesn't recognize NunatuKavut. Who is recognizing NunatuKavut? What is the fuss? They have been creating fundamental changes in Labrador, particularly in the areas where legitimate land claims processes are taking place. Who is going to stop it? Who has the courage? Because it's getting out of hand. It's not just happening in Labrador; it's happening right across the country. Someone has to stop it.

At some point, taxpayers are just going to have to say, "Hold on here," and then everybody is going to be affected. Legitimate Aboriginal groups are going to be affected.

The Deputy Chair: Thank you.

Mr. Penashue: It's not realistic what's going on.

Senator Arnot: Thank you, witnesses. I want to ask Mr. Penashue a couple of questions.

Sir, in your role as a negotiator for the Innu Nation, how do you perceive the balance between national park regulations and the preservation of Innu culture and land rights? Considering your experience, what are your thoughts on the impact of national park regulations on traditional Innu land uses and practices? Are there pros and cons?

I do have a question for Mr. Russell as well, which is, from your perspective, sir, as President of the NunatuKavut Community Council, how do national park regulations affect your community's access to and use of the traditional lands? What are the potential benefits and drawbacks of the national park regulations on cultural and environmental preservation efforts?

Those are my two questions. I know there's legal counsel here. If there's a chance, I would like Mr. Innes to answer, subject to what Mr. Penashue says, about the legal context of some of these regulations and how they affect treaty rights or Indigenous rights. Maybe Mr. Penashue can answer that.

Mr. Russell, I know Mr. Simon is here, and I'd like to know from a legal perspective what the key considerations are in balancing some of the environmental conservation objectives with the traditional rights and practices.

Mr. Penashue: Let me start by saying that when we started the land claims process in 1990, our intention was to try to protect as much land as possible within that time frame because we wanted to make sure that land was going to be there for our children and grandchildren.

Le Conseil circumpolaire inuit ne reconnaît pas le NunatuKavut. Le Nunatsiavut ne reconnaît pas le NunatuKavut. Le groupe de Natan Obed ne le reconnaît pas non plus. Qui reconnaît le NunatuKavut? Pourquoi faire tant d'histoire? Ces gens ont provoqué des changements fondamentaux au Labrador, en particulier dans les régions où se déroulent des processus légitimes de revendication territoriale. Qui va les arrêter? Qui a le courage? La situation devient incontrôlable. Ce n'est pas seulement au Labrador, mais dans tout le pays. Il faut que quelqu'un y mette un terme.

Un jour, les contribuables vont devoir dire « Attendez un peu », et tout le monde sera touché. Les groupes autochtones légitimes en subiront les conséquences.

La vice-présidente : Je vous remercie.

M. Penashue : Ce qui se passe n'est pas réaliste.

Le sénateur Arnot : Je remercie les témoins. J'aimerais poser quelques questions à M. Penashue.

Monsieur, dans votre rôle de négociateur pour la Nation innue, comment percevez-vous l'équilibre entre la réglementation sur les parcs nationaux et la préservation de la culture innue et de leurs droits territoriaux? D'après votre expérience, quelle incidence la réglementation sur les parcs nationaux aura-t-elle sur les utilisations et les pratiques traditionnelles des terres innues? Y a-t-il des avantages et des inconvénients?

J'ai également une question à l'intention de M. Russell. De votre point de vue, en tant que président du Conseil communautaire NunatuKavut, comment la réglementation sur les parcs nationaux influence-t-elle l'accès et l'utilisation des terres traditionnelles par votre communauté? Quels sont les avantages et les inconvénients potentiels de la réglementation des parcs nationaux sur les efforts déployés pour préserver la culture et l'environnement?

Voilà mes deux questions. Je sais qu'il y a un conseiller juridique ici. Si possible, j'aimerais que M. Innes parle, selon ce que dit M. Penashue, du contexte juridique de ces règlements et de leur incidence sur les droits issus de traités ou les droits des Autochtones. M. Penashue pourra répondre à ce volet.

Monsieur Russell, je sais que M. Simon est ici, et j'aimerais savoir, d'un point de vue juridique, quelles sont les principales considérations à prendre en compte pour trouver un équilibre entre certains objectifs de conservation de l'environnement ainsi que les droits et les pratiques traditionnelles.

M. Penashue : Permettez-moi de commencer par dire que quand nous avons entamé le processus relatif aux revendications territoriales en 1990, nous l'avons fait dans le but de protéger le plus de terres possible durant cette période, afin que ces terres soient là pour nos enfants et nos petits-enfants.

We were at a meeting here in Ottawa, and we were told by Indian Affairs at the time that the way it works is that our numbers determine the size of our lands. When we looked at our numbers, the quantum of land that we would get was very small. It was very disappointing. We were very upset.

Pien Penashue, one of the descendants of Pien Pastitshi from Akami-Uapisk^u, was at our meeting. We were sitting around talking about how we can protect as much land as we possibly could. We talked about the national park and whether it's something we should explore. Pien stood up and said, "Yes, let's explore the national park to make sure that we have rights within that park and that we can work toward that."

We met with the Chief Executive Officer of Parks Canada that afternoon. This was in the middle of the 1990s. That's when we started the whole process of feasibility studies. We've spent the last 20 years working through the feasibility studies and working to try to include all of the people involved in the national park. That's why we made an accommodation for the people in Cartwright, people who live close to the national park. We didn't reference them as "NunatuKavut," but we referenced them as "the local people." That's why we were shocked when we saw the NunatuKavut was front and centre to the bill. It was not part of the discussion when we negotiated the MOUs and PIBA.

So when you talk about rights, the rights of the national park come under the land claims process. There are Innu Nation settlement lands. We have rights in those areas, and that's why we made accommodation to the people of Cartwright.

But when you bring a new group into the process when it hasn't been thought through, they have 6,000 members. If we follow through the way the bill is worded, you could potentially have 6,000 people or families within that 6,000-member group building cabins. They would have the legal right to do so. That's not what was envisioned.

Senator Arnot: Sir, you're very upset with what has happened here. You have raised that with the minister. What were his reactions to your concerns?

Mr. Penashue: The minister, in our conversation with him, was very concerned. He's asking the same question: How did this get into this bill? How?

The national park is asking themselves — and now they're pointing fingers: "He did it." "No, she did it." Someone is obviously going to lose their job over it, and now they're pointing fingers.

Nous avons assisté à une réunion ici, à Ottawa. Les agents du ministère des Affaires indiennes, à l'époque, nous ont dit que la superficie des terres était établie en fonction de la taille du groupe. En regardant les chiffres, nous avons constaté que les terres qui nous seraient accordées seraient très petites. C'était très décevant. Nous étions bouleversés.

Pien Penashue, l'un des descendants de Pien Pastitshi d'Akami-Uapisk^u, a participé à cette réunion. Pendant que nous discutons des moyens de protéger la plus grande superficie de terres possible, le sujet du parc national a été soulevé. Nous nous sommes demandé si c'était une solution à envisager. Pien s'est levé et a dit : « Oui, explorons les possibilités qu'offre le parc national. Travaillons à en faire une réalité et à protéger nos droits à l'intérieur du parc. »

Nous avons rencontré le directeur général de Parcs Canada l'après-midi même. C'était au milieu des années 1990. C'est à ce moment-là que nous avons commencé à mener des études de faisabilité. Depuis 20 ans, nous réalisons des études de faisabilité, en nous efforçant d'inclure toutes les parties ayant un lien avec le parc national. C'est la raison pour laquelle nous avons fait un compromis pour les gens de Cartwright, les gens qui habitent près du parc national. Nous n'avons pas nommé « NunatuKavut »; nous avons parlé de la population locale. Voilà pourquoi nous avons été choqués d'apprendre que le Conseil communautaire NunatuKavut occupait une place centrale dans le projet de loi. Ce n'est pas ce qui a été négocié, ni dans les protocoles d'entente ni dans l'Entente sur les répercussions et les avantages d'un parc.

Les droits liés aux parcs nationaux se rattachent au processus relatif aux revendications territoriales. Il est question de terres visées par l'entente conclue avec la Nation innue. Nous avons des droits dans les régions visées; c'est la raison pour laquelle nous avons fait un compromis pour les gens de Cartwright.

Maintenant, on propose d'ajouter un nouveau groupe de 6 000 membres, sans que la proposition ait fait l'objet d'une réflexion approfondie. Si le projet de loi est adopté tel quel, 6 000 personnes pourraient construire des cabanes, ou des familles faisant partie de ce groupe de 6 000 membres. Elles en auraient le droit en vertu de la loi. Ce n'est pas ce qui était prévu.

Le sénateur Arnot : Monsieur, vous êtes très contrarié par la situation. Vous avez fait part de vos préoccupations au ministre. Comment a-t-il réagi?

M. Penashue : Quand nous avons discuté avec le ministre, il s'est montré très préoccupé. Il se pose la même question que nous. Il ignore comment cette disposition s'est retrouvée dans le projet de loi. Comment?

Les responsables du parc national ne le savent pas, et maintenant, ils lancent des accusations : « C'est lui. »; « Non, c'est elle. » Quelqu'un va sans doute perdre son emploi, et maintenant, ils portent des accusations.

There has to be some coordination here. We had spent many years talking to Parks Canada, determining how this is going to unfold as we move to this stage. Suddenly, something else springs up.

Senator Arnot: This is a last-minute surprise to you.

Mr. Penashue: Absolutely. We weren't even consulted. The agreement says that if there are any changes, we have to be consulted. We found out through people who were doing some research.

Mr. Russell: Thank you for your question. Let's be clear: Our claim has never been rejected. You can search whatever records you want. There's never a letter on file to NCC about our claim being rejected. The only response we got back is that we can enter into additional processes to provide supplementary information in order to move forward with our claim. In 2019, we signed an MOU on the recognition of Indigenous rights and self-determination with Canada that says that we are an Indigenous collective capable of holding section 35 rights and that we have some things to sort out, like the beneficiaries and what the nature of those rights might look like. That's what happened when it comes to the claim.

In terms of Parks Canada, it's very rich for people to come here now and say, "We've only discovered that NunatuKavut was included in the park's development." In 2015, we signed an agreement with Parks Canada called the shared understanding agreement, which outlined our participation, involvement in the park. Within there, it talks about us as Inuit, our connection and where we want to go. That shared understanding agreement talks about the traditional uses and how they apply to NunatuKavut Inuit.

So it shouldn't be a shock to anybody that something like this is happening now. We're not just some new group; we've been on this land for a hell of a long time, as I've said. My people have been here. We know this land; we know where it's at; we know our relatives; we know our kin; we know our traditions; and we have a language, and that language is Inuktitut.

These are the realities —

Senator Arnot: I would like some clarification: You're aware now of Mr. Penashue's concerns, and you brought it to the attention of the minister. Have you had any discussions with the minister about these very issues and how they could be resolved?

Mr. Russell: I haven't spoken directly to the minister. We've certainly spoken to their officials. What we have been told is that our SUA, our shared understanding agreement, and our ability to use the park as a traditional user will remain intact, regardless of

Il faut de la coordination. Pendant des années, nous avons discuté avec Parcs Canada de l'évolution du projet et des étapes à franchir pour en arriver jusqu'ici. Puis soudain, un nouvel élément surgit.

Le sénateur Arnot : C'est une surprise pour vous.

M. Penashue : Tout à fait. On ne nous a même pas consultés. En vertu de l'entente, pour toute modification proposée, nous devons être consultés. Nous l'avons appris par l'intermédiaire de gens qui faisaient de la recherche.

M. Russell : Je vous remercie pour la question. Soyons clairs : notre revendication n'a jamais été rejetée. Vous pouvez chercher dans toutes les archives que vous voulez. Le CCN n'a jamais reçu de lettre l'informant que sa revendication était rejetée. La seule réponse que nous avons reçue, c'est que nous pouvions entamer d'autres processus pour fournir des renseignements supplémentaires afin de faire avancer notre dossier. En 2019, nous avons signé un protocole d'entente avec le Canada sur la reconnaissance des droits ancestraux et l'autodétermination. Ce protocole d'entente reconnaît que nous sommes un groupe autochtone digne de détenir des droits en vertu de l'article 35. Il précise aussi qu'il reste des détails à régler, y compris par rapport aux bénéficiaires et à la nature des droits. Voilà où en est la revendication.

Pour ce qui est de Parcs Canada, il ne faut pas manquer de toupet pour venir ici et déclarer : « Nous venons d'apprendre que le Conseil communautaire NunatuKavut était compris dans le projet du parc. » En 2015, nous avons signé avec Parcs Canada un protocole d'entente définissant notre participation et notre rôle dans le parc. Il y est question de notre identité inuite, de nos liens et de nos objectifs. Le protocole d'entente parle des activités traditionnelles des Inuits du NunatuKavut.

Ainsi, la situation ne devrait prendre personne par surprise. Nous ne sommes pas un nouveau groupe. Je le répète, nous occupons le territoire depuis belle lurette. Mon peuple a toujours été ici. Nous connaissons les terres; nous connaissons nos parents; nous connaissons notre famille; nous connaissons nos traditions; et nous avons une langue, l'inuktitut.

Voilà les faits...

Le sénateur Arnot : J'aimerais obtenir une précision. Vous êtes maintenant au fait des préoccupations de M. Penashue. Elles ont été portées à l'attention du ministre. Avez-vous eu des discussions avec le ministre au sujet de ces enjeux et des solutions possibles?

M. Russell : Je n'ai pas parlé directement au ministre, mais nous avons certainement eu des discussions avec les responsables du ministère. Ce qu'on nous a dit, c'est que le protocole d'entente et notre droit de poursuivre nos activités

whether there are some amendments to this particular bill. That is what we have been told by Parks Canada.

That agreement that has been in place since 2015 — eight years — is only being actioned through this particular legislation now.

Senator Arnot: I concede my time to the rest of the senators. Thank you.

Senator Wells: My question is to Mr. Innes, the legal counsel for the Innu Nation.

Mr. Innes, what are the legal implications of the current wording of Bill S-14? In your legal opinion, how might these contentious clauses be amended?

Larry Innes, Legal Counsel, Innu Nation: Thank you, Senator Wells, for the question.

As you've heard, there's significant controversy as to what the status of the NunatuKavut Community Council and its members is, as Mr. Penashue has outlined. They have not been accepted into a land claims process. Their status as potential section 35 rights holders has yet to be determined. That process is under the direction of the Minister of Crown-Indigenous Relations and Northern Affairs, not the Minister of Environment. This legislation concerning the Canada National Parks Act is directed at the establishment of Akami-Uapishk^u as a national park reserve and its addition to Schedule 2 of the Canada National Parks Act.

It is not the place, from a legal perspective, to make determinations about rights. Yet, Bill S-14 proposes to add as traditional users all members of a not-for-profit society known as the NunatuKavut Community Council. We say that is completely inappropriate. The 2015 agreements referenced by Mr. Russell, including his own shared understanding agreement, relied on a definition of "traditional user" that was developed, as Mr. Penashue indicated, through a feasibility study at a steering committee involving Innu Nation, Parks Canada, the Province of Newfoundland and Labrador, the Nunatsiavut Government and, yes, the NCC or, as it then was, the Labrador Métis Nation.

In that process, in those recommendations, you will find no reference to including members of a not-for-profit society as traditional users. You will find a list of defined communities. You will find a list of criteria set out. You will find those definitions in the land transfer agreement, which is the legal instrument that transferred administration of control from the

traditionnelles dans les limites du parc seront maintenus, que des amendements soient apportés au projet de loi ou non. C'est ce que les agents de Parcs Canada nous ont dit.

Le projet de loi vient enfin concrétiser l'entente conclue en 2015, soit il y a huit ans.

Le sénateur Arnot : Je cède le reste de mon temps de parole aux autres sénateurs. Merci.

Le sénateur Wells : J'ai une question pour M. Innes, conseiller juridique de la Nation innue.

Monsieur Innes, quelles sont les répercussions juridiques de la version actuelle du projet de loi S-14? À votre avis de juriste, quelles modifications pourraient être apportées aux dispositions litigieuses?

Larry Innes, conseiller juridique, Nation innue : Je vous remercie pour la question, sénateur Wells.

Comme M. Penashue l'a souligné, le statut du Conseil communautaire NunatuKavut et de ses membres suscite une vive controverse. Leur revendication territoriale n'a pas été acceptée, et ils ne sont toujours pas reconnus comme détenant des droits en vertu de l'article 35. Ce processus relève de Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord, et non du ministère de l'Environnement. Le projet de loi vise à instituer la réserve de parc national Akami-Uapishk^u et à ajouter ce territoire à l'annexe 2 de la Loi sur les parcs nationaux du Canada.

D'un point de vue juridique, il ne convient pas de trancher sur des questions liées aux droits dans une telle mesure. Pourtant, le projet de loi propose d'ajouter à la définition des utilisateurs traditionnels des terres l'ensemble des membres de la société sans but lucratif qu'est le Conseil communautaire NunatuKavut. À notre avis, c'est complètement inacceptable. Comme M. Penashue l'a dit, les protocoles d'entente de 2015 dont parle M. Russell sont fondés sur une définition du terme « utilisateur traditionnel » qui a été élaborée dans le cadre d'une étude de faisabilité menée par un comité directeur composé de représentants de la Nation innue, de Parcs Canada, de la province de Terre-Neuve-et-Labrador, du gouvernement du Nunatsiavut et, en effet, du CCN, qui s'appelait à l'époque la Nation des Métis du Labrador.

Durant ce processus et dans les recommandations, il n'a jamais été question de considérer les membres d'une société sans but lucratif comme des utilisateurs traditionnels. Les documents comprennent une liste de communautés définies, ainsi qu'une liste de critères. Les définitions se trouvent dans l'accord de transfert de terres, l'instrument juridique en vertu duquel

Province of Newfoundland and Labrador to Canada for the purposes of national park creation.

Bill S-14 proposes to depart from those definitions and to add, as you'll see in the text of the bill, a new paragraph (b) admitting all members of the NunatuKavut Community Council to the status of "traditional land users," no matter where they live or what connection they may have to the park.

As some of the previous questions from some of the senators have indicated, the membership of this organization is extremely cloudy. Innu Nation doesn't know who they are, where they live, or what degree or connection of Indigeneity they may possess. All of those things are in doubt. What can be determined on the basis of the 2015 land transfer agreement is whether someone qualifies as a traditional user based on their place of residence and the duration of that residence in that defined place.

That is the agreement that was made between all parties, and that is the agreement that we say this bill should reflect.

Senator Wells: Thank you for that. So, in removing those provisions that might address something longer term for NunatuKavut, you're saying this is better served or addressed under a different ministry under, perhaps, a different act or agreement. Is that correct?

Mr. Innes: Yes, let me just expand on the process. As it is right now, NunatuKavut is not recognized as a section 35 group. Mr. Russell has been very careful to say, "capable of holding section 35 rights," which is not the same as having section 35 rights. There are two section 35 rights holders in Labrador, the Innu Nation and the Nunatsiavut Government.

The members of those organizations are able to exercise their constitutionally protected rights within the national park reserve in accordance with, in the case of Nunatsiavut, their treaty, their Park Impacts and Benefits Agreement, and in the case of the Innu, in accordance with their incremental treaty agreement and the terms of their Park Impacts and Benefits Agreement and, ultimately, final agreement, which we anticipate being concluded in 2024.

For NCC, the door remains — the same door they have tried to get through since 1991 — meeting the necessary tests to conclude agreements for recognition as section 35 rights holders. If that ever occurs, there is a pathway for them to be recognized and to be afforded those rights through the proper processes by the Government of Canada. The Canada National Parks Act is

l'administration et le contrôle des terres ont été transférés de la province de Terre-Neuve-et-Labrador au Canada pour la création du parc national.

Le projet de loi S-14 propose d'élargir la définition du terme « utilisateur traditionnel des terres » en y intégrant, au moyen de l'alinéa b), l'ensemble des membres du Conseil communautaire NunatuKavut, peu importe leur lieu de résidence ou leur lien avec le parc.

Comme les questions précédentes de certains sénateurs l'ont montré, le membrariat de cette organisation est extrêmement nébuleux. La Nation innue ne connaît ni l'identité de ses membres, ni leur lieu de résidence, ni la nature ou l'importance de leurs liens d'appartenance autochtone. Le doute plane sur tous ces détails. Aux termes de l'accord de transfert de terres de 2015, les conditions à remplir pour être considéré comme un utilisateur traditionnel des terres se rapportent au lieu de résidence et à la période de résidence sur le territoire visé.

Ce sont les conditions que toutes les parties à l'entente ont acceptées, et d'après nous, ce sont aussi les conditions qui devraient se retrouver dans le projet de loi.

Le sénateur Wells : Je vous remercie pour votre réponse. Ainsi, ce que vous dites, c'est qu'il vaudrait mieux supprimer les dispositions ayant un effet à long terme pour le Conseil communautaire NunatuKavut et régler ces questions par l'intermédiaire d'un autre ministère ou au moyen d'une loi ou d'une entente différente. Est-ce exact?

M. Innes : Oui. Permettez-moi de fournir plus de détails sur le processus. À l'heure actuelle, le Conseil communautaire NunatuKavut n'est pas reconnu comme détenant des droits en vertu de l'article 35. M. Russell a fait très attention d'utiliser la tournure « digne de détenir des droits en vertu de l'article 35 », ce qui n'est pas synonyme d'en détenir réellement. Au Labrador, les deux groupes qui détiennent des droits en vertu de l'article 35 sont la Nation innue et le gouvernement du Nunatsiavut.

Les membres de ces organisations peuvent exercer leurs droits protégés par la Constitution dans les limites de la réserve de parc national conformément au traité et à l'Entente sur les répercussions et les avantages d'un parc conclus par le gouvernement du Nunatsiavut, et conformément, pour la Nation innue, aux traités progressifs, à l'Entente sur les répercussions et les avantages d'un parc et à l'accord définitif, qui devrait être conclu en 2024.

De son côté, le CCN doit continuer à essayer de démontrer qu'il remplit les conditions requises pour être considéré comme détenant des droits en vertu de l'article 35. C'est ce qu'il essaie de faire depuis 1991. S'il y parvient, il y a un processus à suivre pour que le gouvernement du Canada reconnaisse et protège ses droits. Ce processus, ce n'est pas la Loi sur les parcs nationaux

not that process, and we say this is, as Mr. Penashue indicated, the back door, and the back door should not be used to settle this question.

Senator Wells: Thank you very much.

[*Translation*]

The Honourable Michèle Audette: I would like to thank Senator Anderson for allowing me to be here [*words spoken in Innu-Aimun*].

[*English*]

I was saying in Innu, “Welcome to the two of you.”

I will try to do this in English so I won’t be emotional because the Nitassinan is my home, my identity, my culture, and it is a place where I remind myself there are 10,000 years of existence or beauty or empowerment.

At the same time, I am a former president of Quebec Native Women. I do understand it is a movement, a non-profit organization, knowing that the Native Alliance of Quebec, a member of Congress of Aboriginal Peoples, would do a great job, great work, but we’re not government. We’re not allowed to pretend to be a government in my world, and even one of the organization members of CAP lost in court in Quebec. They are not a nation, and they cannot pretend to be a government or a nation. I understand that, and we have to respect that.

So, Mr. Penashue, knowing that some non-profit organizations have rights to exist and to do good and to be involved, how can we make sure that this bill or other bills — because I came here to make sure that we are protected, that we don’t exclude, but we do understand who should be included and who should be a partner.

How can we make sure that it doesn’t come back again, this uncomfortable space? I understand public servants didn’t get the right history, so they don’t understand. They want to do good. How can we make sure as senators that it is not coming back, in this bill and other bills, so if we want to do nation to nation, we go with government and not MOU, because for me it is not legally binding, but with government to government? How do we do that?

Mr. Penashue: [*Indigenous language spoken*]

My comments are that if there was no money in this national park or in the relationship with government, we would still be Innu. We were there when there was no money. We come from a very poor background. Back in the 1960s and the 1970s, we

du Canada. Comme M. Penashue l’a dit, il s’agit à nos yeux d’un moyen détourné de régler la question.

Le sénateur Wells : Merci beaucoup.

[*Français*]

L’honorable Michèle Audette : Je remercie la sénatrice Anderson de m’autoriser à être ici [*mots prononcés en innu-aimun*].

[*Traduction*]

J’ai dit en innu : « Bienvenue à vous deux. »

Je vais essayer de contenir mon émotion parce que le Nitassinan, c’est chez moi, c’est mon identité, c’est ma culture. C’est aussi un lieu qui me rappelle que nous sommes forts de 10 000 ans d’existence, de beauté et d’autonomie.

En même temps, j’ai été présidente de Femmes autochtones du Québec. Je comprends qu’il s’agit d’un mouvement, d’un organisme sans but lucratif. Je sais que l’Alliance autochtone du Québec, un membre du Congrès des peuples autochtones, ferait du très bon travail, mais je sais aussi que nous ne sommes pas un gouvernement. Dans mon monde, nous ne pouvons pas faire semblant d’être un gouvernement. Au Québec, il y a même une organisation appartenant au CPA qui a perdu sa cause devant les tribunaux. Ce n’est pas une nation, et elle ne peut pas faire semblant d’être un gouvernement ou une nation. C’est une réalité que je comprends et qu’il faut respecter.

Ainsi, monsieur Penashue, à la lumière du fait que les organisations sans but lucratif ont le droit d’exister, d’accomplir de bonnes choses et de jouer un rôle, comment peut-on veiller à ce que le projet de loi ou d’autres projets de loi... Il faut offrir de la protection et éviter l’exclusion, mais il faut aussi comprendre qui devrait être inclus et qui devrait être un partenaire. C’est pour cela que je suis ici aujourd’hui.

Comment peut-on éviter de répéter pareille situation gênante? Les fonctionnaires ne comprennent pas parce qu’ils ne connaissent pas la vraie histoire, mais leurs intentions sont bonnes. Comment les sénateurs peuvent-ils prévenir qu’une telle situation se reproduise, que ce soit dans ce cas-ci ou dans le cas d’autres projets de loi? Pour collaborer de nation à nation, il faut travailler avec les gouvernements et non se fier aux protocoles d’entente, qui n’ont pas force exécutoire. Comment peut-on assurer la collaboration de gouvernement à gouvernement?

M. Penashue : [*Mots prononcés dans une langue autochtone.*]

Ce que je veux dire, c’est que même si aucune somme d’argent n’était associée au parc national ou à la relation avec le gouvernement, nous serions Innus. Nous étions là quand il n’y avait pas d’argent. Nous venons d’un milieu très pauvre. Dans

weren't even recognized as being Indigenous because of the 1949 entry of Newfoundland into Canada. We weren't recognized.

So we were Innu. We stayed together, hunted together and fished together and we were poor together. It has only been in the recent times that we started negotiating resource benefits from the mining sector, from hydro and started being recognized by governments that we were starting to do well. If the plug were pulled tomorrow, and there was no money in it, we would still be Innu. We are not going anywhere. I cannot say the same thing about this group. If there was no money, they would disappear, and there are a lot of these people across the country who are springing up because of money. If there was no money, you wouldn't hear a thing from this group.

I don't know who will stop it. You're asking that question. Do you know that if the Assembly of First Nations decided on a system of one man, one vote, Newfoundland would determine the national chief — Newfoundland — because of the numbers. It's getting ridiculous. No one is saying anything because more and more people are coming because of money. It's very concerning, and the same thing is happening in Labrador.

Senator Audette: My question was what we can do so it doesn't come back.

Mr. Penashue: Go through the front door. If NunatuKavut wants to be recognized as an Indigenous group, go through the front door. Don't go through the back door on different projects, which is what they are doing, and they are being a nuisance right now. They are doing all this under the back door operation. If they want to be recognized, go through the front door, and if you are recognized, great. If you are not, well, you didn't qualify.

Mr. Russell: Senator, thank you for the question. The NCC — the allegation that somehow we choose a certain organization to go for money — I can tell you, Mr. Penashue, that we have been surviving on so little for so long that we know how to make our way with very, very little these days, and I would put our budget up against anybody else's. Our Inuit brothers and sisters up in Nunatsiavut have a \$100-million budget; NCC, \$10 million, \$15 million.

That is not the reason we are here. I'm here to fight for our people's rights and recognition. I began my own personal journey with this in 1992 and have continued ever since. Our people have been here since time immemorial, and we have been fighting for our way ever since. We had agency in the 1700s, we had agency in the 1800s, and we have agency today about how we live our lives, about the decisions we make. We are who we are. We are going nowhere. We are Inuit. We come from Inuit.

les années 1960 et 1970, nous n'étions même pas considérés comme des Autochtones parce que Terre-Neuve est devenue une province canadienne en 1949. Nous n'étions pas reconnus.

Nous étions donc Innus. Nous sommes restés ensemble; nous avons chassé et pêché ensemble; nous avons vécu dans la pauvreté ensemble. C'est seulement récemment que nous avons commencé à négocier pour recevoir une part des avantages découlant de l'exploitation des ressources du secteur minier et de l'hydroélectricité, et que les gouvernements ont commencé à reconnaître que nous tirions notre épingle du jeu. Même si le projet tombait à l'eau ou s'il n'y avait pas d'argent, nous serions Innus. Nous serons toujours là. Je ne peux pas en dire autant pour ce groupe. S'il n'y avait pas d'argent, il disparaîtrait. Des groupes jaillissent partout au pays parce qu'il y a de l'argent. S'il n'y avait pas d'argent, vous n'entendriez pas parler de ce groupe.

Je ne sais pas qui mettra un terme à tout cela. C'est ce que vous demandez. Saviez-vous que si l'Assemblée des Premières Nations appliquait le principe « une personne, une voix », c'est Terre-Neuve qui déciderait du chef national — Terre-Neuve — en raison des chiffres? C'est rendu ridicule. Personne ne dit rien parce que les gens sont de plus en plus nombreux à se manifester par intérêt pour l'argent. C'est très préoccupant, et il se passe la même chose au Labrador.

La sénatrice Audette : Ce que je veux savoir, c'est ce qu'on peut faire pour éviter de reproduire pareille situation.

M. Penashue : N'employez pas des moyens détournés. Si le Conseil communautaire NunatuKavut veut être reconnu comme étant un groupe autochtone, qu'il utilise les bons moyens au lieu de passer par différents projets et d'avoir recours à des moyens détournés, comme il le fait actuellement. Son comportement est contrariant. Si un groupe veut être reconnu, qu'il emploie les bons moyens pour parvenir à ses fins. S'il réussit, tant mieux; sinon, il n'est pas admissible.

M. Russell : Sénatrice, merci de la question. Le Conseil communautaire NunatuKavut, l'allégation selon laquelle nous choisissons en quelque sorte une certaine organisation pour avoir de l'argent... Je peux vous dire, monsieur Penashue, que nous survivons avec très peu depuis si longtemps que nous savons comment faire notre chemin avec vraiment très peu ces jours-ci, et je comparerais notre budget avec n'importe quel autre budget. Nos frères et nos sœurs inuites au Nunatsiavut ont un budget de 100 millions de dollars, tandis que celui du NunatuKavut Community Council est de 10 ou 15 millions de dollars.

Ce n'est pas la raison pour laquelle nous sommes ici. Je suis ici pour défendre les droits et la reconnaissance de notre peuple. J'ai entamé mon cheminement personnel dans ce dossier en 1992 et je le poursuis depuis. Notre peuple est ici depuis des temps immémoriaux, et nous nous battons pour défendre notre mode de vie. Nous pouvions exercer notre libre arbitre et prendre nos propres décisions dans les années 1700, nous pouvions encore le faire dans les années 1800 et nous le faisons encore aujourd'hui.

We are on the lands of our ancestors. We haven't moved. This is who we are.

Mr. Penashue: How come they don't recognize you in that case if that's true?

The Deputy Chair: Thank you. We still have two senators who want to ask questions. We only have six minutes left, so if you agree, we will go with Senator Patterson.

Senator D. Patterson: I will try to be quick. Mr. Russell, you spoke about the 2019 MOU with Canada, and it leaves two questions to be resolved: the nature of your rights and the beneficiaries of those rights.

In paragraph 21, the MOU also provides that it is desirable that the overlaps, which is essentially what we're talking about today, be addressed directly by discussions between your group and the affected groups, which would be the rights holders — the Innu Nation and Nunatsiavut. My question is how far along those discussions are. Where are you at?

Mr. Russell: Thank you very much. I would note that in other agreements, like the Labrador Inuit Land Claims Agreement, there are also provisions for overlap talks and discussions. Even within the Innu Nation's agreement in principle there are also provisions.

Senator D. Patterson: How far along are you?

Mr. Russell: We have been working on some issues over the years; we've been in the same rooms working on some initiatives together. In terms of land rights discussions, there have not been discussions. We have reached out to the various groups. I reach out again today to Mr. Penashue. If there are discussions that can be had with his organization, I would love to have those particular discussions to see through our differences, and the same for Nunatsiavut. But today, no, those discussions have not taken place.

Senator D. Patterson: As I understand it, you have not achieved overlap agreements as set out in the 2019 MOU. In fact, there have been no discussions. You have not even got an MOU on your desire to have your rights recognized with the Crown, and — this is a public information — you're in litigation with the Innu Nation on this very question.

Is it not premature to enshrine in law rights reserved for traditional land users like the Innu Nation and the Innu of Nunatsiavut to your group?

Nous sommes qui nous sommes. Nous n'allons nulle part. Nous sommes inuits. Nous sommes les descendants d'Inuits. Nous sommes sur les terres de nos ancêtres. Nous ne sommes pas partis. C'est ce que nous sommes.

M. Penashue : Pourquoi alors ne vous reconnaît-on pas si c'est vrai?

La vice-présidente : Merci. Nous avons encore deux sénateurs qui veulent poser des questions. Il ne nous reste que six minutes. Donc, si vous êtes d'accord, nous allons passer au sénateur Patterson.

Le sénateur D. Patterson : Je vais essayer d'être bref. Vous avez parlé du protocole d'entente de 2019 avec le Canada, et il reste alors deux points à aborder : la nature de vos droits et les bénéficiaires de ces droits.

Au paragraphe 21, le protocole d'entente stipule aussi qu'il est souhaitable que l'utilisation commune — c'est essentiellement de cela que nous parlons aujourd'hui — fasse directement l'objet de discussions entre votre groupe et les groupes touchés, qui seraient les détenteurs de droits, la nation innue et les Inuits du Nunatsiavut. Ce que je veux savoir, c'est à quel point ces discussions ont progressé? Où en êtes-vous?

M. Russell : Merci beaucoup. Je signale que dans d'autres ententes, comme l'Accord sur les revendications territoriales des Inuit du Labrador, il y a également des dispositions concernant des pourparlers et des discussions sur l'utilisation commune. Il y en a même dans l'entente de principe de la nation innue.

Le sénateur D. Patterson : Où en êtes-vous rendus?

M. Russell : Nous nous sommes penchés sur certaines questions au fil des ans; nous avons examiné ensemble des initiatives. Pour ce qui est discussions sur les droits fonciers, il n'y en a pas eu. Nous avons communiqué avec différents groupes. Aujourd'hui, je tends encore une fois la main à M. Penashue. S'il y a des discussions que nous pouvons avoir avec son organisation, je serais ravi de le faire pour régler nos différends, et c'est la même chose pour le Nunatsiavut. Mais jusqu'à maintenant, ces discussions n'ont pas eu lieu.

Le sénateur D. Patterson : Si je comprends bien, vous n'avez pas conclu d'ententes d'utilisation commune conformément à ce qui est prévu dans le protocole d'entente de 2019. En fait, il n'y a eu aucune discussion. Vous n'êtes même pas parvenu à un protocole d'entente sur votre souhait que la Couronne reconnaisse vos droits, et cette question — c'est une information publique — fait l'objet d'un litige qui vous oppose à la nation innue.

N'est-il pas trop tôt pour, dans la loi, ajouter votre groupe aux autres détenteurs de droits réservés aux utilisateurs traditionnels du territoire comme la nation innue et les Inuits du Nunatsiavut?

Mr. Russell: Are you making the assumption that because we are included in Bill S-14, that is now a formal recognition of Indigenous rights? My understanding of the clause in Bill S-14 is that it really is about a fulfillment of the land transfer agreement and, of course, the traditional user group and including us in that. That is simply what it is. It is a placeholder for NunatuKavut Community Council where we are in terms of our rights recognition process. It is the same thing for the interim treaty agreement that the Innu Nation has. It is different for Nunatsiavut because they have a settled land claim.

To your point, all groups have overlap provisions; even Nunatsiavut and the Innu Nation have overlap provisions. As far as I know, they have not arrived at overlap agreements even in their context. I think to say that you have not reached agreement here, and what that means anyway, at the end of the day — this is happening in all kinds of dynamics. It is just not particular to NunatuKavut Inuit and the NunatuKavut Community Council.

There certainly is opportunity. I think we should always have the opportunity to be talking, to be sitting down with one another to arrive at deeper understandings of where people are and their priorities. We offer that. We have no problem telling our story. I'm very happy that this committee gave us the opportunity to come here today and speak.

Senator McCallum: Under the proposed section 41.6(1) of the bill, it says:

For the purposes of subsections 5(1) and 6(2), leases, licences of occupation, easements, permits . . . deemed not to encumber or affect title to those lands, but if those lands become a park, those instruments continue in effect —

— for the people who already have title to those lands. And then the NunatuKavut is now inserted. I have asked this question how this section seems to go against putting non-rights holders into this section, and they couldn't answer it. That's the question that I wanted to ask Mr. Penashue.

Mr. Penashue: Larry, can you answer that question, please?

Mr. Innes: Thank you for the question, senator. The issue is right. The existing cabins within the national park would be grandfathered, subject to the conditions set out in the National Parks Act and other agreements.

Our concern is that if NunatuKavut is included as traditional land users and if the cabin provisions in the bill as presented go forward, it again provides a back door for NunatuKavut members

M. Russell : Laissez-vous entendre que parce que le projet de loi S-14 nous mentionne, c'est dorénavant une reconnaissance officielle de droits autochtones? Si je comprends bien l'article du projet de loi, il est vraiment question de concrétiser l'entente de transfert des terres et de reconnaître, bien entendu, le groupe d'utilisateurs traditionnels, en nous incluant. C'est aussi simple que cela. Pour le Conseil communautaire NunatuKavut, c'est un accord intérimaire qui mentionne où nous en sommes dans le processus de reconnaissance de nos droits. C'est la même chose pour le traité provisoire de la nation inue. C'est différent pour les Inuits du Nunatsiavut, car ils ont réglé leur revendication territoriale.

À propos du point que vous avez soulevé, tous les groupes ont des dispositions d'utilisation commune, même les Inuits du Nunatsiavut et la Nation inue. Sauf erreur, même dans leur contexte, ils n'ont pas conclu d'ententes d'utilisation commune. Je pense que dire qu'on n'a pas conclu d'entente ici, et ce que cela signifie de toute façon, au bout du compte... C'est ce qui arrive dans toutes sortes de contextes. Ce n'est pas seulement ainsi pour la nation inuite du NunatuKavut et le Conseil communautaire NunatuKavut.

Il y a certainement une occasion à saisir. Je pense que nous devrions toujours pouvoir parler, nous réunir pour mieux comprendre la situation des gens et leurs priorités. C'est ce que nous proposons. Nous sommes disposés à raconter notre histoire. Je suis très heureux que votre comité nous donne l'occasion de venir nous exprimer ici.

La sénatrice McCallum : Au paragraphe 41.6(1) qui est proposé dans le projet de loi, il est écrit :

Pour l'application des paragraphes 5(1) et 6(2), les baux, permis d'occupation, servitudes, licences [...] sont réputés ne pas être des charges et ne pas avoir d'incidence sur le titre, mais dans le cas où ces terres deviennent un parc, restent valides [...]

... pour les gens qui dont déjà des droits sur ces terres. Et on ajoute maintenant le NunatuKavut. J'ai demandé si cet article ne semblait pas permettre l'ajout de non-ayants droit, et on n'a pas pu me répondre. C'est la question que je voulais poser à M. Penashue.

M. Penashue : Monsieur Innes, pouvez-vous répondre, s'il vous plaît?

M. Innes : Merci de poser la question, sénatrice. Il y a lieu de se la poser. Les cabanes au parc national bénéficieraient d'un droit acquis, sous réserve des conditions énoncées dans la Loi sur les parcs nationaux du Canada et d'autres accords.

Ce que nous craignons si le Conseil communautaire NunatuKavut est ajouté comme utilisateur des terres et si la disposition sur les cabanes qui se trouve dans le projet de loi est

to establish those licences and establish those occupations outside of existing footprints of cabins.

That was our 2015 agreement. That's what you will find in the 2015 land transfer agreement. These provisions again, as with the definition of traditional land user, go well beyond the land transfer agreement text. That is what this bill should reflect, not subsequent agreements or other understandings or confusion on the part of Parks Canada officials.

Mr. Russell: Madam Chair, would it be okay if our lawyer could respond to that? It is a very legal question.

The Deputy Chair: If it's possible.

Derek A. Simon, Legal Counsel NunatuKavut Community Council: Briefly, the provisions around cabins are subject to the discretion of the minister, and the discretion of the minister is subject to the overriding conservation objectives of the parks. I've heard comments that suggest that folks think if the bill goes forward as currently worded, that will lead to 6,000 cabins or tilts being established in the park. That is not what the bill says. The bill says traditional land users may establish cabins or tilts in the park subject to permission from the minister, and that permission would always be exercised in a way that serves the overriding conservation objectives. There is no way that number of cabins and tilts will be established in the park.

Mr. Innes: I would point out —

The Deputy Chair: Thank you, that was a very interesting discussion. Thank you all. Your contributions will be taken into consideration by senators. I thank senators and our witnesses for your participation today.

In preparation for clause-by-clause consideration of Bill S-14 on Thursday, December 7, 2023, members who wish to propose amendments should consult the assigned legal counsel from the Office the Law Clerk and Parliamentary Counsel to ensure they are drafted in the proper format and in both official languages.

(The committee adjourned.)

maintenue, c'est que cela fournisse à ses membres un moyen détourné pour établir ces permis et ces occupations au-delà de l'empreinte actuelle des cabanes.

C'était l'objet de notre entente de 2015. C'est ce que vous allez trouver dans l'entente de transfert des terres. Encore une fois, ces dispositions, à l'instar de la définition d'utilisateur traditionnel des terres, vont bien au-delà du libellé de l'entente de transfert des terres. Le projet de loi devrait en tenir compte et ignorer les ententes ultérieures ou d'autres interprétations ou manques de clarté de la part des fonctionnaires de Parcs Canada.

M. Russell : Madame la présidente, notre conseiller juridique peut-il répondre à la question? Elle est vraiment d'ordre juridique.

La vice-présidente : Oui.

Derek A. Simon, conseiller juridique NunatuKavut Community Council : Brièvement, les dispositions sur les cabanes sont assujetties au pouvoir discrétionnaire du ministre, lequel est assujetti aux objectifs de conservation prépondérants des parcs. J'ai entendu dire que des gens pensent que l'adoption du projet de loi dans sa forme actuelle se traduirait par l'établissement de 6 000 cabanes ou d'abris dans le parc. Ce n'est pas ce que dit le projet de loi. Il dit que les utilisateurs traditionnels des terres peuvent établir des cabanes ou des abris dans le parc avec la permission du ministre, qui tiendra toujours compte des objectifs de conservation prépondérants. Il est impossible qu'autant de cabanes et d'abris soient construits dans le parc.

M. Innes : Je signale que...

La vice-présidente : Merci. C'était une discussion très intéressante. Merci à tous. Les sénateurs vont tenir compte de votre contribution. Je remercie les sénateurs et les témoins de leur participation aujourd'hui.

En prévision de l'étude article par article du projet de loi S-14 le jeudi 7 décembre 2023, les membres du comité qui souhaitent proposer des amendements doivent consulter le conseiller juridique désigné du Bureau du légiste et conseiller parlementaire afin qu'ils soient rédigés dans le bon format et dans les deux langues officielles.

(La séance est levée.)